La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XL. EDITION HEBDOMADAIRE MONTREAL, VENDREDI 3 JUILLET 1868. No. 9.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
CHARLES EDWARD SEYMOUR, de Montréal, marchand, FAILLI.

Les créanciers du Failli sus-nommé sont notifiés de se réunir au Bureau, No 1, Bâtisses Union, rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, MARDI, le SEPTIEME jour de JUILLET 1868, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 18 juin 1868.—238 ds.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de
DAVID HARNEY, de Lachine, Province de Québec, FAILLI.

Les Créanciers du dit failli sont notifiés de se réunir au Bureau du Soussigné, Bâtisses de la Bourse des marchands, en la cité de Montréal, LUNDI, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à QUATRE heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le Failli est par le présent notifié d'y être présent.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 19 juin 1818—238 ds

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de
CHARLES LEGER, de Lachine, Province de Québec. FAILLI.

Les Créanciers du dit Failli, sont notifiés de se réunir au Bureau du Soussigné, Bâtisse de la Bourse des Marchands, en la Cité de Montréal, LUNDI, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à TROIS heures, P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y être présent.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 18 juin 1868—238 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
EDOUARD MOYSE DUPUIS ET PIERRE EDOARD LABELLE, faisant affaires dans la Cité de Montréal, sous la raison sociale de Dupuis & Labelle.

FAILLIS.

Les Créanciers des Faillis sont, par le présent, notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No 18, Rue St. Sacrement,
Montréal, 19 juin 1868—239 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
N. GAILLARDET, de Nicolet, commerçant, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont, par le présent, notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

LOUIS J. R. GIARD,
Syndic.

223, Rue Notre-Dame,
Montréal, 15 juin 1868. 234 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
GRUER & LETT, de Norton Creek, Comté de Chateauguay, P. Q., FAILLIS.

Les Créanciers des dits Faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets au soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois, après cette date, des états de leurs réclamations attestées sous serment.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 25 juin 1868—244 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
MICHAEL MARTIN, individuellement et comme ayant été associé dans la ci-devant société de M. & J. Martin, Beauharnois, FAILLI.

Sur la requisition signée par cinq des créanciers du failli sus-nommé, je convoque par les présentes une assemblée des créanciers qui aura lieu dans mon bureau, dans la bâtisse de la Bourse des Marchands, en la cité de Montréal, MARDI, le QUATORZIEME jour de JUILLET prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour considérer le moyen à prendre pour un arrangement définitif des affaires du failli et des affaires en général de la succession.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 26 juin 1868—244 ds

Acte de Faillite 1864.

Les créanciers des soussignés sont notifiés de s'assembler à Montréal, au Bureau de M. LOUIS J. R. GIARD, No. 223, Rue Notre-Dame, LUNDI, le TREIZE de JUILLET prochain, à TROIS heures P. M., afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un Syndic.

BESSETTE & FRÈRE.

North Stuckley, 24 juin 1818—244 ds

Acte de Faillite 1864.

Les Créanciers des Soussignés, sont notifiés de s'assembler à Montréal, au Bureau de M. Louis J. R. Giard, No. 223, Rue Notre-Dame, MERCREDI, le QUINZE de JUILLET prochain, à TROIS heures P. M. afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un Syndic.

HART & FONTAINE.

St. Bernabé, 26 Juin 1868. 148—ds

Acte concernant la Faillite 1864

No. 1860.

GEORGE T. SLATER, Marchand et Commerçant de la Cité de Montréal, DEMANDEUR.

vs.

HENRY BAYLDON, de la Province de Québec, dans la Puissance du Banada, et JOHN R. FOLSOM, de Boston, dans l'Etat du Massachusett, dans les Etats-Unis d'Amerique, faisant affaires à Montréal, comme manufacturiers de chaussures, associés sous le nom et la raison sociale de L. R. Vining & Co., DÉFENDEURS.

Un bref de Saisie a emané en cette cause, ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, trentième jour de juin 1868.—246

PROPRIETE A VENDRE.

M. JOSEPH GRENIER, ayant l'intention d'abandonner la culture, offre en vente sa magnifique propriété, située au village de la Belle-Rivière, dans la paroisse de Ste. Scholastique, comté des Deux-Montagnes, d'environ 80 arpens, sur laquelle se trouve une Maison confortable et spacieuse, une grange toute neuve, des écuries, hangards et remises; le tout en très-bon ordre. De plus, une Sucrerie de plus de 3,000 érables, dont une extrémité forme un bocage, près de la maison, des plus agréables que l'on puisse trouver à la campagne. Située en face du Manoirs des Sulpiciens, à quelques arpents des manufactures et des moulins à farine, et à deux milles du chef-lieu du district de Terrebonne et de l'Eglise, on ne saurait trouver une place plus convenable pour ceux qui désirent se placer commodément et agréablement.

Pour les renseignements, s'adresser à M. P. BELAIRE, de Ste. Rose; au Dr H. LEMAY, Ste. Scholastique; au bureau de *La Minerve*, ou au Propriétaire, sur les lieux.

JOSEPH GRENIER.

17 juin—235 tm k

Professeur de Musique et de Chant.

Le COLLÉGE MASSON, Terrebonne, a besoin, pour la prochaine année scolaire, d'un PROFESSEUR de MUSIQUE et de CHANT d'une grande capacité et jouissant déjà d'une renommée incontestable.

Dans la lettre d'application, donner les garanties désirables et faire connaitre ses conditions.

17 juin 235

La Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
Québec, le Nouveau-Brunswick et la N.-Ecosse,
TOUS LES MARDIS.

Le magnifique steamer en fer de première classe, le "GASPÉ," Capitaine Thomas Connell, laissera le Quai St. André,

Mardi, 7 Juillet courant, à 4 h. P. M.,

Pour PICTOU, N.-E., arrêtant à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Chatham, Newcastle, Miramichi et Shediac.

Il reviendra laissant Pictou MARDI, le 14 Juillet, à 5 heures P. M.

Les Steamers seront en connection à Shediac avec E. & N. A. R. R. de St. Jean, N. B., et le Steamer de l'Isle du Prince Edouard, et a Pictou avec N. S. Railway pour Halifax.

Prix des Billets de Passage: pour St. Jean N. B. $16; Halifax, N. S. $17.50; Eastport, $17.50; Portland $19.50; et Boston $20.50.

Des Billets de retours par les Steamers se vendront à des prix réduits.

Aucun fret ne sera reçu passé midi les mardis. Les exportateurs doivent fournir un état de la nature et valeur de leurs Marchandises, déclarer si elles proviennent de manufacture canadienne ou étrangère, si elles sont en entrepôt ou si les droits sont payés.

☞ Pour prix du Fret et le Passage, s'adresser à

W. MOORE,
Gérant.

1er juillet —246 r

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR 1868,

OUVERT A LA

PUISSANCE du CANADA

AURA LIEU A LA

CITE DE MONTREAL,

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

15, 16, 17 et 18 SEPTEMBRE,

DANS LE PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Guy et Sherbrooke

Prix offerts - - $10,000 à $12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole, s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 Août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole

GEORGES LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. A. STEVENSON,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

1er juillet—tm 245

Avis aux Entrepreneurs.

Des SOUMISSIONS cachetées pour bâtir et ériger les APPENTIS, ÉTAUX, &c., nécessaires dans le Département Agricole de l'Exhibition Provinciale, seront reçues jusqu'à DIX heures A. M., MARDI, le 7 Juillet, au Bureau du soussigné, où on pourra voir les plans et les spécifications tous les jours depuis 10 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M.

GEORGES LECLERE,
Sécrétaire de la Chambre d'Agriculture
No. 615, Rue Craig, Montréal.

1er juillet—246

Dissolution et Formation de Société.

LA SOCIÉTÉ **I. Buchanan & Cie.**, a été dissoute de consentement mutuel aujourd'hui, et les affaires, à partir du premier Juillet, seront continuées par le Soussigné, qui vient d'entrer dans la Société de Marchands et Marchands à Commissions, portant la raison sociale de **Buchanan, Leckie & Co.**, de Montréal, Canada, et **Campbell, Matthews & Co.**, de Londres en Angleterre.

ISAAC BUCHANAN,
ALEX. CAMPBELL,
ROBERT LECKIE,
FREDERICK B. MATTHEWS.

Montreal, 30 juin 1868. s—246

Avis aux Importateurs et Producteurs de Tabac.

Les importateurs et producteurs de tabac sont par le présent notifiés que le tabac brut ou en feuille en leur possession le et depuis le 22 mai 1868, lors de la sanction de l'acte 31, Vict. chap. 51, est sujet à la saisie et à la confiscation s'il est vendu par un marchand non licencié, soit comme marchand, soit comme manufacturier de tabac, et sans que le droit d'accise ait été payé au temps de la vente.

Des licences pour vendre du tabac brut ou en feuille peuvent être obtenues au Bureau du Revenu de l'Intérieur.

Montréal, 3 juin 1868. t—246

BAZAR PARISIEN

(NOUVELLE MAISON.)

D. BOURGEOIS & CIE.

233, Rue Notre-Dame,

IMPORTATEURS
DE
BIJOUTERIES FRANCAISES
DES
Meilleures Manufactures de Nouveautés et de Fantaisie
DE
PARIS,
EN
OR, EN ARGENT, EN ÉCAIL, EN JET, ETC,
LE TOUT
D'un fini et d'une élégance exceptionnelle.

Les Messieurs du Clergé pourront se procurer à cet établissement tous les objets nécessaires pour le Culte, en

BRONZE D'ALLUMINIUM,

d'une rare perfection et d'un goût très-nouveau, comprenant: CALICES, PATÈNES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, &c, qu'ils vendront à prix modérés.

A la demande du public, ils viennent de recevoir une grande quantité de CREME D'HUILE DE FOIE DE MORUE, remède très-agréable au goût, contre le mal d'estomac, nouvellement découvert par M. N. Joly, célèbre chimiste français, dont MM. Bourgeois & Cie sont les seuls agents pour le Canada.

— DE PLUS —

Un assortiment considérable de CHAUSSURES FRANÇAISES de première qualité pour Messieurs, Dames et Enfants, qu'ils disposeront à aussi bon marché que celles manufacturées ici.

— AUSSI —

PARFUMERIES FRANÇAISES, PEIGNES, BROSSES, SAVON, &c, le tout de qualité supérieure.

D. BOURGEOIS & Cie,
1er juillet—246 No. 233, RUE NOTRE-DAME

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST:

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à	8.30 A M
Express de nuit do do	7.30 P M
Train Omnibus laissant Montréal pour Vaudreuil à 5.10 P M, (retournant chaque matin), arrivant à Montréal à	9.20 A M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à	7.00 A M
Trains pour Lachine à 7.00 A M, 9.00 A M, 12.00 (midi), *3.00 P M, 5.00 P M, et 6.30 P M.	

* Le train de 3.00 P M, va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires	7.00 A M
Express pour New-York et Boston à	8.40 A M
Express pour Boston et New-York	3.30 P M
Express pour Portland (passant la nuit à Island Pond)	2.00 P M
Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires	7.00 A M
Express pour New-York et Boston à	8.40 A M
Express pour Boston et New-York	3.30 P M
Express pour Portland (passant la nuit à Island Pond)	2.00 P M
L'Express de Nuit pour Portland, Trois-Rivières, Québec et la Rivière du Loup, arr-tant, entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville, et Contlecooke seulement, à	10.10 P M

☞ Chars-dortoirs par chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

Le steamer *Corbeau* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Jeudi.

Ce vapeur est parfaitement disposé pour l'avantage du Fret et la coffimodité des Pgssagers.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

C. J. BRYDGES,
14 mai 1868—208 r Directeur-Gérant.

Compagnie des Vapeurs Océaniques

DE MONTRÉAL,

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des malles du Canada et des Etats-Unis.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Prussian	3000 tons	en construction.
Austrian	2700	" Capt. Wylie
Germany	3250	" " Graham
Nestorian	2700	" Lt Dutton, R.N.R.
Peruvian	2600	" Capt. Ballantine
Moravian	2650	" Capt. Brown
Hibernian	2434	" Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian	2300	" Capt. Aird
North-American	1784	" Capt. Hill
Belgian	2400	" Capt. Grange
Bohemian	1600	" Capt. Allan
Ottawa	1831	" Capt. H. Wylie
St. David	1650	" Capt. Watt
St. George	1468	" Capt. Jones
St. Andrew	1432	" Capt. Scott
St. Patrick	1397	" Capt. Trocks

Les steamers de la Ligne de la Malle de Liverpool (partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS, arrêtant à Lough Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) partiront de QUEBEC:

Austrian	13 Juin
Hibernian	20 Juin
Moravian	27 Juin
Peruvian	4 Juillet
Nestorian	11 Juillet
Nova-Scotian	18 Juillet
Austrian	25 Juillet

Prix du passage de Québec:

Cabines	$70 à $80
Entrepont	$25

Les steamers de la Ligne de Glasgow (partant de Glasgow viâ Kingston (Dublin) tous les MARDIS; de Québec pour Glasgow directement tous les JEUDIS) partiront de Québec:

Ottawa	11 Juin
St. Andrew	25 Juin
St. George	2 Juillet
St. David	9 Juillet
St. Patrick	16 Juillet
Damascus	23 Juillet
Ottawa	30 Juillet

Prix du passage de Québec:

Cabines	$60
Intermédiaires	40
Entrepont	24

Un Chirugien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à H. & ALLAN, coin des rues Youville et Commune.

5 mai. 200—a

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, ÉCR.,
HUBERT PARÉ, ÉCR., | F. X. ST. CHARLES, ÉCR.
ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR, | J. L. BEAUDRY, ÉCR.
ALEXIS DUBORD, ÉCR., | NARCISSE VALOIS, ÉCR.
R. A. R. HUBERT, ÉCR, | JEAN BTE HOMIER, ÉCR,

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal 13 octobre,—36 c D

AVIS.

Pour paraître lorsqu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs:

QUESTIONNAIRE du CODE CIVIL du BAS-CANADA

AVEC LES RÉPONSES,

Par EDOUARD A. BEAUDRY,
NOTAIRE PUBLIC.

Un gros volume, grand in-octavo, d'environ 700 pages, contenant plus de 3,500 questions et réponses et un grand nombre de notes et explications, tant sur l'ancien que sur le nouveau droit.

PRIX: broché $2.00 pour les souscripteurs.
" " $2.50 pour les non-souscripteurs

On souscrit en s'adressant (*franco*) à l'auteur, à Varennes, ou à Messieurs C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS, Libraires, Nos. 257 et 259, rue St. Paul, Montréal.

Varennes, 17 juin 1868 235

EN MAGASIN:

5000 demi-caisses Young Hyson, Hyson, Impérial, Poudre à Canon, Coloré, et U. C. Thé du Japon.
100 caisses et demi-caisses du plus beau Souchong anglais pour Déjeuner
50 caisses du do do Congou
500 bris "Nouvelle Récolte" Raisin Zante
25 caisses Indigo de Madras
50 bcts
25 qr-caques } Brandy pâle Hennessy
225 caisses
Gin "De Kuypters"
25 bcts "Boll & Dunlops" à doubles baies "London proof" Gin
50 bcts
30 qr-caques } Vin de Sherry pâle
30 qr-caques "Woodhouse & Cie" Madère L
30 Bon Vieux Rhum de Jamaique

A VENDRE PAR

HUGH FRASER,
45 et 47, Rue St. Sacrement,
98—ka Et 4 et 6, Rue St. Alexis.

EXAMEN.

COLLÉGE STE. MARIE.

La distribution des prix au Collége Ste. Marie a eu lieu hier matin.

M. Raymond Prefontaine, qui a eu le prix de discours français en Rhétorique, a lu un travail sur l'*Institution chrétienne de la chevalerie*.

M. William McKay, qui a eu le prix d'excellence et le prix de discours d'Anglais a fait un discours en anglais sur l'éducation, la vie et les épreuves des chevaliers.

Les morceaux exécutés par le corps de musique du Collége étaient: *Les bords du St. Laurent*; *Le Zouave au bivouac*; *le départ du Zouave*; *le Zouave blessé*; *en Roulant ma Boule*. Le Collége Ste. Marie ne souffre rien de médiocre dans ces démonstrations.

Dans la distribution des prix, nous avons remarqué ce qui suit:

EXAMENS D'HONNEUR.

Belles-Lettres.—Prix: John Henchey, qui a subi un examen sur toute l'Iliade d'Homère. Mention honorable: Charles Viau, qui a subi un examen sur toute l'Enéide de Virgile; Gaspard Archambault, qui a subi un examen sur toute l'Histoire de France.

Versification.—Prix: Louis Carle, qui a subi un examen sur tout Salluste. Mention honorable: Eugène Trudel, qui a subi un examen sur plusieurs extraits de Cicéron.

Methode.—Prix: Joseph Beaudry, qui a subi un examen sur les commentaires de César. Mention honorable: C. M. Joseph Beaudry, qui a subi un examen sur les commentaires de César.

Samedi, 15 août, les élèves sont invités à assister au Collége à l'occasion de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

La rentrée des élèves aura lieu mercredi, le 2 septembre à 8 heures du soir.

Jugements rendus le 30 Juin 1868.

COUR DE REVISION.

Présents leurs Honneurs les Juges Berthelot, Mondelet et Monk.

Ex parte Kendall pour ratifie. de titre—Jugement de la Cour Supérieure d'Ottawa, renversée, et ratification accordée.

Morehouse vs Burland et al, créanciers.—Jugement de la Cour Supérieure d'Iberville, revisé.

Beaudry vs Workman—Jugement rejetant l'inscription pour revision. L'hon. Juge Mondissident.

Wallbridge vs Whittlessey—Jugement confirmé.

Leduc vs L'Union St. Pierre de Montréal—Jugement infirmé. L'hon. Juge Monk dissident.

Brown vs Moss et all—Jugement confirmé et réduisant le montant de la condamnation en Cour Supérieure à $243,85.

Michon vs Les Syndics de St. Hyacinthe—Jugement confirmatif.

Douglas vs Bélanger—Jugement confirmé—L'hon. Juge Mondelet dissident.

Telinas vs Traversy—Jugement revisé.—L'hon. Juge Monk différent.

McGinnis vs Vaughan—Jugement confirmé. L'Hon. J. Mondelet, dissident.

Sayer alias Sawer vs Valiquet et al et Opposant—Jugement confirmé.

Holmes vs Martin — Jugement confirmé. L'Hon. Juge Monck différent.

Kimball vs Douglass—Jugement confirmé.

L'Hon. Juge Monck.

Richardson vs Tabb—Rapport rejeté, frais réservés.

McGuire vs Muldon—Jugement pour $100 avec frais d'une action de £50.

Miller vs McGregor—Action déboutée, chaque partie payant ses frais.

Pendie vs Raphaël—Jugement accordant les offres, chaque partie payant ses frais.

Franchère vs McCarty—Jugement pour le Demandeur.

Forwood et al vs Taylor et opposant—Opposition déboutée avec frais.

COUR DE CIRCUIT.

Taylor et al vs Walsh et mise en cause—Motion rejetée et règle déclarée absolue avec frais.

Ex-parte Senecal et al, failli—Jugement accordant la décharge.

L'Hon. Juge Mondelet.

Prégen vs La Congrégation St. Michel—Jugement pour le demandeur.

Spelman et al vs Esinhart—Action déboutée.

Groulx et al vs Groulx et Le Défendeur, demandeur en garantie, et Michel Groulx, défendeur en garantie—Action des demandeurs déboutée avec dépens. Le défendeur Michel Groulx est condamné à payer au demandeur en garantie les dépens sur icelle.

Campeau vs Thomas—Action déboutée avec dépens.

Robidoux vs Spelman—Jugement pour le demandeur pour $830.10.

Conroy vs Molson—Action déboutée avec dépens.

Société de construction du district de Montréal vs Lortie et Lortie demandeur en garantie et Angers défendeur en garantie — Jugement pour la demanderesse.

Maynoncé vs Lepage et Brown ès-qualité intimé—Action déboutée avec dépens et le Demandeur aussi condamné aux frais de l'intervention.

Son Honneur le Juge Berthelot.

Ex Parte Blanchard requérant vs Isidore Blanchard opposant—Jugement rejetant la requête et confirmant le jugement du protonotaire.

Shannon O'Connor et Walsh opposant et Ward mis en cause—Délibéré déchargé.

Petit dit Lalumière es Larrivée — délibéré déchargé.

Honner et Cusson—délibéré déchargé.

Labour et Eno dit Deschamps — délibéré déchargé.

Brown et Dum—motion pour procès par jury refusée et motion pour mettre de côté les conclusions de la déclaration accordée.

Morris et Hoggarthy—renvoyant la motion du demandeur avec dépens.

Banbeau et Gallagher—action déboutée.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

SHERBROKE.

La fête nationale a été célébré avec assez de prompte et d'entrain, en cette ville.

A neuf heures, une foule pieuse et recueillie s'agenouillait dans notre beau temple et venait, dans la célébration des Saints Mysthères, remercier l'Eternel des bienfaits déjà reçus et lui demander encore foi, protection et fidélité. L'Eglise était magnifiquement décorée de draperies, de tentures, d'insignes et de feuillage, dont l'ensemble produisait un coup d'œil enchanteur. Au fond du chœur, se montrait, dans toute sa beauté, le nouvel autel qui vient d'y être placé, grâce à la générosité des Dames de la ville, si bien secondées du public et de M. le Curé. Dans la grande allée, auprès de la balustrade, étaient rangés MM. les officiers de l'Union St. Jean-Baptiste, le petit St. Jean-Baptiste (représenté par le charmant petit garçon de M. Camirand,) "Jacques Cartier," M. Louis Dupuy, et un Chef Sauvage, M. Chs. Beauregard. La Compagnie de Volontaire Canadiens-Français, sous les ordres du Lt.-Capt. Ripux, venait ensuite, placée sur deux files; à sa tête était déployé l'un des magnifiques drapeaux récemment présentés au 53ème Bataillon, auquel appartient cette compagnie.

La messe fut célébrée par M. le Curé, au milieu des sons d'une musique suave et des fanfares de la Bande de cette ville. M. A. Robert présidait à l'hormonium.

A la fin de la messe, un prédicateur probablement inattendu du plus grand nombre, mais cher au souvenir de tous, le Révd. M. Durocher, de St. Hyacinthe, monta en chair pour y faire le sermon de circonstance.

Après le sermon, qui dura un heure, la procession se forma, à la porte de l'Eglise, et parcourut les principales rues de la ville, bande de musique en tête et bannières deployées. L'ensemble offrait un beau coup d'œil, bien propre à faire envie à nos concitoyens d'origine différente, qui tous semblaient heureux de cette manifestation de patriotisme.

De retour à l'Eglise, plusieurs discours patriotiques et bien sentis furent prononcés; d'abord par M. le President de l'Union St. Jean Baptiste, M. L. I. Boivin, une de ses remarques entr'autres fut fort applaudie. Ayant fait allusion aux nombreux bienfaits, dont la population canadienne a été gratifiée ici, il ajouta qu'il avait le doux espoir que bientôt notre temple porterait le nom de Cathédrale, notre Presbytère celui d'évêché et notre zèlé pasteur, principal auteur de ces dons, le nom de Prince de l'Eglise. M. le Président faisait, en ce moment, vibrer une corde bien sensible dans les cœurs de ceux qui l'écoutaient, et tous partageaient pleinement ses vues, moins peut-être celui qui était l'objet de ce souhait; mais son humilité ne pourra que servir à la réalisation de cette espérance. M. le curé parla ensuite. Il expliqua la cérémonie qui avait eu lieu dans l'église, à la fin de la messe; la bénédiction des armes de la compagnie de nos Volontaires Canadiens; il nous dit l'origine des drapeaux, suite de la coutume qui avaient les vainqueurs, après les guerres, d'emporter en triomphe tout le butin pris sur l'ennemi; puis il formula le souhait que toujours l'on verrait ces armes et ces drapeaux servir pour la bonne cause et la gloire, à l'heure du danger.

Le Révd. M. Durocher, le Lieut.-Capt. G. E. Rioux, L. C. Bélanger, Ecr., et M. A. L. Darche, furent ensuite successivement appelés à prendre la parole. Tous s'en acquittèrent avec succès et patriotisme.

L'assemblée se dispersa alors, emportant de bons souvenirs, et nous n'en doutons point mieux disposé que jamais à célébrer avec enthousiasme le prochain anniversaire de la fête nationale.—*Pionnier de Sherbrooke.*

ST. REMI.

La St. Jean-Baptiste a été célébrée à St.-Rémi avec une pompe et un enthousiasme plus qu'ordinaire. Les nombreux citoyens des paroisses d'alentour qui vinrent grossir le nombre des spectateurs, ajoutèrent encore à la solennité de la fête. La grande messe fut chantée par le Révérend M. Stanislas Tassé, curé de la paroisse, et le sermon fut donné par M. Racine, un ancien élève du séminaire de Ste.-Thérèse.

Immédiatement après l'office divin, la procession se mit à défiler par tout le village, ayant à sa tête la bande de musique de Ste.-Martine, et les volontaires en corps, commandés par le Capitaine Louis Ste.-Marie. Le nombre de personnes qui composaient la procession était immense pour la campagne.

Après la procession, M. F. X. Bonneau fut appelé à prendre la parole.

Dans l'après-midi, il y eut un repas champêtre auquel assista le Revérend M. Tassé, et qui à l'invitation de ceux qui se trouvaient là, adressa, avec son habilete ordinaire, quelques paroles de circonstances qui furent accueillies au milieu des applaudissements.

Le soir il y eut un feu d'artifice avec illumination, et l'Honorable M. J. O. bureau qui avait été invité pour la circonstance, fit un discours ainsi que M. Farland, instituteur de la place.

Tous les magasins, hôtels et maisons publiques étaient fermes. St. Rémi, comme toujours, a montré dans cette occasion, son esprit de concorde, d'union et d'attachement à sa nationalité.

LA MINERVE

SAMEDI MATIN, 4 JUILLET 1868.

Il nous arrive de tous côtés de longs détails sur la manière dont la St. Jean Baptiste a été célébrée dans tout le Bas-Canada. Le *Pays* y verra peut-être que tous ces gens-là n'étaient pas obligés d'assister à la St. Jean Baptiste sous peine d'amende, et qu'un pur et sincère patriotisme, aussi franchement et universellement exprimé, est bien de nature à faire oublier les tristes défections qui peuvent parfois se rencontrer.

Si la population de Montréal qui a pris part à notre fête nationale, n'eut pas obéi a un sentiment spontané et irrésistible, l'Eglise Notre-Dame n'aurait pas contenu une telle foule le matin, la vaste Salle Bonsecours n'aurait pas été trop étroite pour les innombrables et enthousiastes assistants que l'on y remarquait, les rues de la ville n'auraient pas été décorées avec autant de goût et de richesse. Rien ne forçait à ces démonstrations; mais ces démonstrations ne pouvaient avoir lieu qu'avec le bon vouloir et le dévouement de toute la population Canadienne-Française.

Le *Pays*, qui ne s'est pas contenté de déprécier la célébration de notre fête à Montréal, a voulu humilier tous les Canadiens qui ont fait honneur à notre race dans cette occasion. Il a mis dans la bouche du digne Président de la St. Jean-Baptiste, M. Leblanc, des paroles qu'il n'avait pas dites, parce qu'il ne trouvait pas le moindre prétexte pour l'attaquer. Il s'est surtout appesanti sur le préfet des études du collége de l'Assomption, M. C. Caisse, dont nous avons publié le sermon hier. On a vu, dans ces paroles vives, bouillantes de patriotisme, élégantes et profondes, que l'insulté a des titres à la haine de l'insulteur, qu'il est bon patriote, homme d'un talent supérieur et excellent orateur. On y a vu que les appréciations du *Pays* ont été aussi fausses que maladroites et que ce brave mangeur de prêtres en est pour ses frais de dégaine, ainsi que l'écervelé de l'Assomption qui lui a communiqué ces détails.

M. le Chanoine Lemauff et M. l'Abbé Riou, d'Algérie sont particulièrement reconnaissants au Grand-Tronc pour l'obligeance que cette compagnie a eue de leur donner le passage gratuit sur toute la ligne.

Nous apprenons que ces Révérends Messieurs ont laissé Montréal vendredi soir pour Québec, où les autorités religieuses ont été fort aimables à leur égard, lors de leur court passage dans cette ville, il y a quelque temps.

Nous sommes heureux de voir que ces vénérables prêtres emportent avec eux de bons souvenirs de Montréal. Le diocèse s'est montré aussi généreux que ses ressources l'ont permis et nous avons lieu de croire que ces dignes apotres Algériens sont satisfaits de la somme qu'ils ont recueillie.

Ces messieurs ont excessivement plu à notre population. Ils ont été invités à diverses reprises à parler dans nos églises et, chaque fois, leur succès a été complet.

Nous souhaitons à ces messieurs une aussi bonne fortune à Québec.

Les RR. MM. Lemauff et Rion reviendront à Montréal au bout d'un certain temps, et pendant leur absence le fruit des collectes recommandées par Mgr. de Montréal dans les différentes paroisses pourra être remis à l'Evêché.

INFORMATIONS.

Nous apprenons que le corps du zouave Leblanc qui s'est noyé à Rome, a été retrouv

ne origine. Il fit observer qu'il y avait des pétitions envoyées par des assemblees publiques, mais que ces petitions etaient generalement signées par le president de la reunion, sans qu'il fut possible de preciser le nombre de ceux qui y prenaient part. Le noble lord a aussi rappelé qu'en 1861 la legislature de la Nouvelle-Ecosse vota en termes generaux une résolution favorable à la confederation; puis après avoir dit ce qui avait suivi la dissolution de ce parlement, il a declare que la chambre d'assemblee etait parfaitement competente à agir ainsi qu'elle a fait et que le gouvernement de la metropole ne pourait pas retrograder après le vote de la chambre populaire de la Nouvelle-Ecosse. Lord Carnarvon s'est particulièrement applique a demontrer qu'il fallait soutenir la decision de la chambre, lors même qu'il serait demontre que le peuple ne partageait pas l'opuion de sa legislature. Le noble chef du bureau colonial en a même appelé à l'exemple de la Jamaïque où la chambre a prononce sa propre decheance comme pouvoir gouvernemental, a l'occasion de la malheureuse catastrophe d'il y a trois ans. Mais tout le monde sait que la chambre d'assemblee de la Jamaïque, lorsqu'elle a pris cette resolution était une chambre irrevocablement condamnée et qu'elle s'est suicidee afin de n'être pas massacree.

Voici comment s'exprimait Lord Carnarvon sur l'opposition de la Nauvelle-Ecosse: «Si le parlement consent à retarder, tout retard peut signifier un ajournement indefini. Si, pour une raison quelconque, nous renvoyons cette affaire à la consideration des provinces, nous les convions à faire de l'opposition et nous pruvons être sûrs que des années passeront avant que le projet de confederation nous revienne.» Lord Carnarvon connaissait donc ce qui se passait dans la colonie, il savait jusqu'a quel point le peuple etait mecontent des mesures prises par le parlement. Je crois que cet aveu vient à l'appui de ma proposition. Si la Chambre était d'avis que le peuple de la Nouvelle-Ecosse, qu'il le desire ou non, doit être uni au Canada, je n'aurais plus rien à dire, je laisserais à la Chambre et au gouvernement la responsabilite d'une pareille folie. Quelle conduite a suivie la Nouvelle-Ecosse? En 1861, il a été frequemment question de la confederation des provinces de l'Amerique du Nord. En cette année là la chambre d'assemblee de la Nouvelle-Ecosse adopta une résolution favorable à la confederation, soit des provinces maritimes entre elles, soit de toutes les provinces nord-américaines. En 1862, des delegues furent charges de conferer avec le conseil executif du Canada et une delegation du Nouveau-Brunswick. Après mûre deliberation, les membres de cette conférence decidèrent qu'il serait prematuré de discuter la question de l'Union tant que le chemin de fer intercolonial n'aurait pas été construit. L'année suivante, il y eut des élections generales où le peuple se prononça principalement sur la question de l'economie dans l'emploi des deniers publics et sur la necessite de limiter la franchise électorale. Le résultat de cette élection fut la chûte du cabinet. Un ministre d'une haute réputation céda le pouvoir à un ministre qui a depuis acquis une grande renommée. Lorsqu'il se réunit en 1864, le parlement s'occupa de la confédération et nomma des délégues charges de s'entendre avec ceux du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de Terreneuve sur une union des provinces maritimes. Il y avait alors ce qu'on appelait une crise dans le gouvernement du Canada. La Chambre voudra bien se rappeler que depuis un grand nombre d'années ce n'est point la Nouvelle-Ecosse qui a le plus souvent appelé les preoccupations de la metropole, mais bien le Canada où les crises ministerielles étaient devenues si frequentes que les députes se demandaient d'un bord à l'autre de la Chambre comment on pourrait y mettre fin.

Un bon jour il fut convenu de former une coalition, de faire entrer dans un même cabinet les hommes qui s'etaient violemment combattus dans les chambres et de faire de l'union fédérale la politique de ce ministère de coalition. On espérait tirer ainsi le gouvernement du Canada de l'ornière où il était tombé et de remettre sur ses quatre roues le char de l'Etat. Les delegues nommes par la Nouvelle-Ecosse rencontrerent les autres, au mois d'août, à Charlottetown, capitale de l'île du Prince-Edouard, et discutaient ensemble le projet d'union des provinces maritimes, lorsqu'ils furent interrompus par l'arrivee d'une nombreuse deputation de canadiens. Craignant de voir les provinces maritimes former une petite confederation de leur façon, les canadiens voulaient les persuader d'adopter de preference le projet d'une vaste union de toutes les provinces britanniques. Les delegues de la Nouvelle-Ecosse au moins n'avaient aucune mission pour discuter cette dernière proposition. La conférence s'assemblia de nouveau à Québec, en octobre 1864, et adopta le projet de confederation connu depuis sous le nom de projet de Quebec et qui a servi de fondement au bill de l'an dernier. Les delegues de la Nouvelle-Ecosse et des autres provinces ne donnerent pas leur assentiment à la confederation. Il n'y a aucune preuve que la Nouvelle-Ecosse ait jamais approuve une union fédérale dont toutes les provinces maritimes ne feraient pas partie. Rappelez-vous que, jusqu'à ce moment, la confederation est un projet exclusivement canadien, il ne venait ni de la Nouvelle-Ecosse, ni de la metropole. Si l'on en juge par les dépêches de M. Cardwell le bureau colonial voyait ce projet avec assez de repugnance et ne croyait pas pouvoir le sanctionner immediatement. Dès que le projet fut connu à la Nouvelle-Ecosse, le peuple manifesta spontanement un profond mecontentement. Des assemblees furent tenues de tous côtes pour protester contre le projet et les petitions affluerent à la chambre. Le parlement de la Nouvelle-Ecosse se reunit en février 1865 et dans son discours d'ouverture, le gouverneur parle du projet de Québec et promet de le soumettre à la consideration de la chambre. Il n'a cependant pas été soumis à la chambre, l'opposition dans le pays etant si forte que toute tentative d'obtenir le vote de la chambre semblait inutile. Le ministère presenta de nouveau les résolutions de 1864 relatives à l'union des provinces maritimes, et la chambre était tellement opposée au projet élaboré à Québec qu'elle fit modifier le premier considérant des résolutions ministerielles où on semblait emettre la possibilite d'une union future avec le Canada, tant était vive la crainte de la N-Ecosse d'être submergée dans la confederation canadienne! Dans la session de 1865, 183 pétitions signées par plus de 15,000 personnes, furent presentees à la legislature protestant contre toute idée de changer la constitution sans en appeler au peuple. Il y avait 183 pétitions contre la confédération et une seulement en faveur, dont je n'ai pu connaitre le nombre des signataires.

Venons en maintenant à la sessien de 1866, qui s'ouvrit aussi en février. Le discours du trône ne souffle mot de la confederation. Qu'arrive-t-il cependant deux mois après? Une chose extraordinaire: le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, le Dr. Tupper, propose qu'on revienne au projet de Québec et que des délegues soient charges de le modifier. La chambre adopte cette proposition avec une hâte sans parallèle dans l'histoire des gouvernements parlementaires. Comment une chambre si vigilante l'année precédente a pu se montrer si complaisante en 1866, je l'ignore, mais il y a de ces façons d'agir avec les parlements qui changent les minorités en majorites. Le Dr. Tupper est un homme que je n'essaierai pas d'amoindrir. Je le crois doue d'une intelligence subtile et je crois qu'il possède ce qui est très-utile à un premier ministre—une parole persuasive et, ce qui plus est, une ambition qui ne saurait se plaire dans les limites étroites de la Nouvelle-Ecosse.

Quoiqu'il en soit, le Dr. Tupper a réussi à changer ce qui était une minorité en 1865 en une majorite en 1866. Les delégues de la Nouvelle-Ecosse se joignirent à ceux du Nouveau-Brunswick et du Canada, en même temps que le peuple de la Nouvelle-Ecosse envoyait une contre-délégation chargee d'une pétition signée par 31,000 habitants mâles de la colonie priant le parlement de la metropole de ne pas bouleverser leur constitution avant que le peuple n'ait n'ait eu l'occasion de faire connaitre son opinion sur les changements proposés. Je sais qu'en Angleterre les habitants d'un hameau ne sont jamais inclus dans une municipalité sans leur consentement. Et cependant la Nouvelle-Ecosse, avec sa population de 400,000 habitants, est livrée à cette confédération, non-seule sans être consultée, mais à la barbe de son opposition. Si le nombre le permet pas, je rappellerai quelques une des remarques que je faisais l'année dernière, à cette même place, afin de montrer que mon but n'est pas uniquement d'embarrasser la morcre du gouvernement. Je me suis élevé alors contre la précipitation avec laquelle on nous faisait voter cette mesure. J'ai fait observer que deux colonies étaient laissées en dehors de la confederation parce qu'elle ne voulaient pas y entrer, et M. Adderley me répondit qu'elles étaient sur le point de demander leur admission. J'ai parle de cette petition couverte de 31,000 signatures envoyée par la Nouvelle-Ecosse et j'ai dit qu'au moment de fonder un empire qu'on espérait voir durer longtemps il serait imprudent de ne point tenir compte d'un petit mal qui ne pourrait que grandir et faire manquer le but que nous cherchions à atteindre. La pétition fut mise de côte; on préfera s'en rapporter à ce que disait le Dr. Tupper et le bill fut adopte.

Au mois de Septembre sont venues les élections, et des 59 deputes élus par la Nouvelle-Ecosse, tant pour sa legislature locale que pour le parlement d'Ottawa, trois seulement sont favorables au bill que nous avons vote. Lorsque le parlement s'est reuni en février, il a adopte sur le champ une resolution pour demander la restauration de son ancienne constitution. Les delegues avaient ordre de n'accepter aucun changement à l'acte de confederation. Je ne rapporte point ce detail pour l'approuver, mais pour montrer le sentiment unanime et profond de la colonie. D'après le discours qu'il a prononcé, à l'occasion de la deuxieme lecture du bill, je crois que lord Carnarvon prévoyait ce qui est arrivé à la Nouvelle-Ecosse. Puisqu'il en est ainsi, je le demande à la chambre, n'est-il pas juste d'appuyer la proposition que je fais de nommer une commission ou des commissaires pour s'enquérir de toute cette affaire? Si le gouvernement et la chambre ne veulent pas tenir compte de cette situation, je les avertis que la chose est sérieuse, qu'on le comprend en Canada, et que le Dr. Tupper lui-même, malgre son desir de voir continuer la confederation, admettra que la disposition des esprits à la Nouvelle-Ecosse est non seulement regrettable, mais très perilleuse. La chose est tellement grave qu'on s'est decide en Canada à changer la formule du serment. Le peuple de la Nouvelle-Ecosse ne voulait pas jurer de defendre la confédération. De plus, les milices de la Nouvelle-Ecosse ne seront pas appelees à faire le service cette année, parce qu'elles ne veulent rien faire qui les mette en rapport avec le gouvernement fédéral. On me répondra que tout cela finira par se dissiper. Mais ce n'est point-là une reponse digne d'un homme d'etat. Après avoir commis une grande erreur qui a engendre les plus fâcheuses consequences, on vient nous dire: "Ah! laissez faire, cette opposition ne durera pas." Vous avez forme une union et vous venez dire à ceux que vous avez fait entrer malgré eux dans cette union que vous ne pouvez apporter de remèdes aux maux dont ils se plaignent. Que leur dira le parlement d'Ottawa? Il leur dira par une majorite de six contre un que s'ils ont des plaintes à faire, leur devoir est de s'adresser à Londres, que le parlement métropolitain peut seul défaire ce qu'il a fait. Si nous les laissons s'arranger avec le Canada, et si nous prenons la détermination de ne point intervenir, si nous retirons nos troupes—non sans difficulté, mais sans difficulté d'une certaine nature—le Canada ne peut contraindre la Nouvelle-Ecosse à subir sa volonté. La Nouvelle-Ecosse comprendra qu'elle ne peut être retenue par la force dans la confédération, et alors elle retournera à son ancienne constitution qu'elle n'a pas oubliée, tout s'en faut, ou bien le Canada nommera une commission chargee d'offrir les concessions que la Nouvelle-Ecosse pourrait accepter, sans que je puis dire cependant qu'elle en acceptera jamais. Il est une autre considération que la chambre ne doit pas perdre de vue. La Nouvelle Ecosse est limitrophe du Nouveau-Brunswick, et bien que le Nouveau Brunswick ait notifie le projet de confederation aux dernières élections, il y a cependant là un sentiment croissant contre la confédération. L'autre jour, la principale cité commerciale de cette province, Saint-Jean, a élu unanimement un député connu par son opposition à l'union fédérale.

Si le gouvernement ne consent pas à faire une enquête, il ne fait qu'empirer les difficultes. Si je suis bien informé, le gouvernement aurait un projet que je suis loin d'approuver. On dit que le bureau colonial a l'intention d'envoyer un nouveau gouverneur-général au Canada, et qu'en se rendant à son poste, ce nouveau gouverneur passera par Halifax, s'abouchera avec les principaux hommes politiques de la province et que rendu à Ottawa, il proposera à ses ministres les modifications qui lui paraîtront de nature à concilier la Nouvelle-Ecosse. Je crois qu'une telle enquête serait à fait sans resultat. D'abord le gouverneur-general ne sera pas un homme tout à fait impartial en cette question et puis quand il sera à Ottawa, entoure de ses ministres qui subiront l'influence du parlement canadien il est evident qu'il sera dans une situation très critique. Nous avons commis une faute dans un moment de precipitation; pourquoi fermer la porte du parlement à ceux qui supplient de reparer cette faute? Une commission speciale serait vue d'un meilleur œil par les colons; elle pourrait etudier leurs griefs avec impartialite et maturite.

Nous n'avons pas été heureux dans nos expériences de la politique coloniale. Nous nous imaginons que les habitants d'une colonie sont aussi faciles à mener que les habitants d'un de nos comtes environnants. C'est là une grande erreur. Ils ont des idees que les anglais de la metropole n'ont pas; le lien qui les rattache à la souveraineté de notre parlement est plus relâche. Il y a environ un siècle que les hommes sages qui gouvernaient l'Angleterre virent proposer à cette chambre de voter trois mesures de vigueur contre les colonies americaines. Je n'ai aucun doute que beaucoup d'hommes alors s'élevèrent contre le projet et furent regardes comme des fous ou quelque chose de pis. Et cependant leur folie était la vraie sagesse et la sagesse du parlement devint la folie. Ce n'est plus une simple question du timbre qui s'agite; il ne s'agit pas de savoir si l'on mettra trois deniers ou six deniers sur une livre de thé. Il s'agit du bouleversement d'une constitution ancienne et honoree. Je suis persuade que les Neos-cotiens qui ont été libres, heureux, independants sous leur ancienne constitution y sont attaches autant que les anglais peuvent l'être à la leur. Lord Carnarvon nous a dit l'an dernier que nous jetions les fondements d'un grand Etat. Nous l'esperions tous, je l'esperais moi-même, sans avoir cependant une foi entière. Mais construire un grand état en faisant de cette precieuse colonie la victime expiatoire des embarras interieurs du Canada ne me semble pas un acte de sagesse. Entreprendre de construire un grand état avec ces elements discordants, en partie par crainte, en partie par jalousie des Etats-Unis, me semble d'un mauvais augure. Je sais bien que l'on dit que la confederation est destinee à proteger les provinces de l'Amérique du Nord contre l'annexion aux Etats-Unis. C'est là un moyen d'une sagesse douteuse, puisque le rempart que vous élevez s'ecroule au moment où vous cherchez à mettre la première pierre du couronnement. Je connais la doctrine du gouvernement en de telles circonstances, c'est la doctrine du laissez-faire. L'an dernier, lorsque je lui disais qu'il faisait passer la confédération contre le gre des Neoscotiens, il m'a répondu assez violemment que je me melais de ce qui ne me regardait pas. Aujourd'hui on me dira probablement qu'une enquête ne ferait qu'empirer le mal qui existe, et qu'en y consentant, la chambre aurait l'air de faire une concession qu'elle n'est pas disposee a faire. Si le gouvernement parle ainsi, nous pouvons nous attendre que l'annee prochaine nous aurons quelque chose de plus grave encore qu'aujourd'hui.

Mais qu'arrivera-t-il si nous consentons à une enquête? On dira en Canada que le parlement de la métropole s'est montré raisonnable et judicieux, qu'il a reconnu son erreur et qu'il est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour la réparer. D'ailleurs il y a plusieurs moyens de sortir de cette situation. D'abord la Confédération est peut être possible avec un certain nombre de modifications et il y aurait peut être moyen de rencontrer ainsi les vœux de la Nouvelle-Ecosse. Il y a ensuite la Confédération des Provinces Maritimes seules, ce qui serait plus du goût des Neo-scotiens. Enfin on pourrait n'appliquer le principe de l'union fédérale qu'au Canada seulement. Mais quoique vous fassiez, ne fermez pas la porte aux reclamations de cette noble Colonie. Car du jour ou vous enlèverez l'esperance aux habitants de la Nouvelle-Ecosse, leur hostilité s'en accroitra et ils s'éloigneront de l'Angleterre, et peut être même s'inclineront-ils du côté de la Nouvelle-Angleterre. Dans l'état d'irritation où sont les Neo-scotiens, il ne leur manque plus que de se voir refuser justice par une métropole, qui est à trois ou quatre milles milles d'eux, pour les engager à chercher un appui chez une autre nation qui est de leur race, et qui ne demandera pas mieux que de les recevoir dans son ample giron. Voilà ce qui adviendra, j'en ai peur. Votre projet tombera, si la Nouvelle-Ecosse n'en veut pas. Il est impossible de les contraindre à l'adopter. Je ne crois pas du reste que le sentiment de la Chambre des Communes ou du pays soit d'user de pareille rigueur.

Les mesures de rigueur etant mises de côte, il ne nous reste plus qu'à choisir un ou peut-être deux hommes d'une haute position pour s'enquerir sur les lieux, pendant deux ou trois mois, des sentiments du peuple de la confederation. Probablement,—je n'ose rien affirmer—cette commission proposerait quelque moyen de mettre fin aux difficultes de l'heure presente et nous epargnerait ainsi de grands embarras pour l'avenir. L'honorable chef du cabinet recevait, ces jours derniers, une deputation, lui disant que le gouvernement ne voulait pas renverser l'eglise d'Irlande sans consulter le peuple irlandais. Mais vous avez bouleversé la constitution de la Nouvelle-Ecosse et vous n'avez pas consulte les habitants de cette province. Vous avez infligé à la Nouvelle-Ecosse un des plus grands maux qu'il soit au pouvoir du despotisme de faire peser sur un peuple et du despotisme de faire peser aussi longtemps que la colonie n'appellera pas des secours du dehors. Il y a trois jours, j'ai rencontré un anglais très verse dans la politique americaine, lequel m'a demande si je m'attendais que le gouvernement serait d'accord avec moi sur cette question de la Nouvelle-Ecosse. Je lui ai répondu que je n'y comptais guère, que le gouvernement avait pour habitude de s'opposer à toutes mes demandes et qu'il suivrait sans doute son habitude. Alors, à ma grande surprise et à mon grand chagrin, mon interlocuteur m'a dit qu'il etait heureux d'apprendre cela, que les provinces américaines s'en annexeraient plus tôt aux Etats-Unis. Je ne dirai point comme lui que je serais heureux d'un tel resultat. Je regretterais infiniment que notre politique put hâter d'un jour, d'une heure, l'union des provinces avec la république americaine. Notre devoir est de les gouverner de la manière la plus honorable et la plus généreuse, afin qu'au dernier moment il n'y ait pas dans toutes les provinces une seule personne qui trouve que le gouvernement de la Grande-Bretagne est un gouvernement tyrannique. Maintenant que j'ai exposé le but de la proposition que je fais, je laisse au gouvernement la responsabilite d'un refus. (Applaudissements.)

M. Baxter seconde la motion.

M. Adderley, sous-secrétaire des colonies.—Bien que la question soumise à la chambre ne soit pas une question de parti, puisque des deux côtés nous sommes en faveur de la confédération, elle n'en est pas moins cependant une question importante. Il s'agit de savoir si la Nouvelle-Ecosse a été tellement maltraitée par l'acte de l'an dernier, et s'il convient aujourd'hui de nommer une commission royale chargee de s'enquerir des difficultes locales de nos provinces de l'Amérique du Nord. La proposition est serieuse et pleine de perils. Il est incontestable qu'il règne un vif mecontentement à la Nouvelle-Ecosse depuis l'union des provinces. Le gouvernement en éprouve autant de regret que qui que ce soit. Je voudrais seulement demontrer à la chambre que les raisons que l'on donne de ce mecontentement n'existent pas, et que lors même qu'elles existeraient, le moyen qu'on nous propose pour y remedier ne ferait que produire un plus grand mal et enfin que la Nouvelle-Ecosse peut obtenir satisfaction d'une maniere beaucoup plus prompte et plus simple.

On prétend que la Nouvelle-Ecosse a été mise dans l'union par surprise et que l'acte de l'an dernier a été vote frauduleusement. Je nie formellement de telles assertions. Le parlement metropolitain n'a fait qu'adopter les résolutions redigées d'un commun accord par les provinces elles-mêmes. Ce projet d'union fédérale était sur le tapis depuis plus de 24 ans, et l'Angleterre n'a jamais fait qu'accueillir les propositions qui lui étaient soumises. Le duc de NewCastle, la première fois qu'on lui en parla, répondit aux colonies: "Vous voulez vous unir, redigez un projet d'union et nous verrons." Quand la même proposition fut faite à M. Cardwell, il dit: "Entendez-vous avec les legislatures coloniales et faites-nous connaitre vos conclusions." Bien loin de prendre l'initiative d'aucun projet, le bureau colonial se bornait à recevoir prudemment les propositions qui lui etaient faites, bien que l'Angleterre prenne le plus grand interêt à la prosperite de la confederation. L'initiative de ce projet a été prise en 1854 par les deux partis politiques qui divisaient alors la Nouvelle-Ecosse, et en 1857 des delégues sont venus de la colonie en hâter la realisation. En 1861, une resolution favorable adoptee par le parlement de la Nouvelle-Ecosse faisait remarquer qu'il avait de tout temps été question de l'union—de cette union qu'on dit avoir été imposée par surprise en 1868. Et s'il n'en a pas été question pendant la campagne électorale de 1863, c'est que les deux partis étaient d'accord pour la demander. En 1864, une nouvelle proposition a l'appui des precedentes a été adoptée par la legislature de la Nouvelle-Ecosse. Il est très injuste de dire qu'à la conférence de Charlottetown, les Canadiens se presenterent incpinement. Le Canada avait été invité à envoyer les delegues et on ne peut pas dire par consequent que les provinces maritimes furent surprises par leur presence. La convention de Québec en Octobre 1864 a adopte les resolutions qui ont servi de fondement au bill de l'an dernier.

Mais mon honorable adversaire, après avoir été force d'admettre que la legislature de la Nouvelle-Ecosse etait favorable à la confederation, dit qu'elle representait mal les sentiments du peuple. Je suis prêt à le rencontrer sur le terrain de l'appel au peuple au point de vue des principes constitutionnels. L'honorable membre n'a-t-il pas lui-même repudié ce principe en votant comme il l'a fait sur la question irlandaise? (Non, non). Eh bien! j'en appelle à l'honorable membre pour Lancaster Sud (M. Gladstone) et je lui demande s'il n'a point repudie hautement la necessite d'un appel au peuple. N'a-t-il pas cité durant les dernières discussions un discours de M. Pitt dans lequel cet homme d'etat disait que ce principe democratique detruisait par la base le gouvernement constitutionnel. L'Union de l'Irlande est un precedent contre le principe invoqué par l'honorable membre pour Birmingham (M. Bright); l'Union de l'Ecosse en est un autre. Et même lors de l'Union des Canadas en 1840, l'appel au peuple fut propose et rejeté. Mais le meilleur precedent que nous puissions appeler est peut-être celui que nous a fourni l'honorable M. Howe lorsqu'en 1863 il a diminue d'un tiers le nombre des électeurs de la Nouvelle-Ecosse sans prendre l'avis du peuple. Au contraire il a fait adopter cette reforme immediatement après les elections en refusant de consulter de nouveau les électeurs qui venaient de l'elire. Et que vient-on nous parler de l'ancienne constitution de la Nouvelle-Ecosse et de l'attachement qu'elle avait inspiree? La Nouvelle-Ecosse n'avait point de constitution proprement dite, elle n'avait point de charte; elle n'avait que les libertés que voulait bien lui laisser la couronne britannique. La metropole y envoyait un lieutenant-gouverneur avec l'ordre de prendre l'avis des Chambres. Serait-ce pour retourner à cette état de choses qu'on n'offre aucune garantie que la Nouvelle-Ecosse abandonnerait une constitution et se retirerait d'un parlement où elle participe à des libertes aussi grandes que celles dont jouit notre Chambre des Communes.

En outre je n'admets pas que les dernières élections à la Nouvelle-Ecosse aient été faites absolument contre le confédération. En consultant le *Morning Chronicle* d'Halifax, organe de M. Howe, on peut voir que les élections ont prouvé sur deux points principalement le danger qu'il pouvait y avoir pour la Nouvelle-Ecosse à s'allier avec un Etat plus considerable et les pretendus méfaits du parti Tupper, Archibald. Il est bien vrai qu'il y a mecontentement à la Nouvelle-Ecosse, mais l'histoire ne nous fournit aucun exemple d'une petite puissance qui ait été annexée à un autre plus grande sans se plaindre. Il n'y avait qu'un génie comme Washington pour accomplir la confédération des Etats-Unis, et je ne vois rien d'étonnant que des petites jalousies soient nées dans l'Amérique Britannique. Ces jalousies n'existent pas au degre qu'on nous le dit. Les deux causes de mecontentement sont la loi concernant les autorisations de pêche et la taxe obligatoire de l'enseignement. M. Howe, d'apres le *Morning Chronicle* d'Halifax, aurait résolu de donner à la nouvelle constitution une une chance de réussir, tout en étant d'avis que les dernières élections l'ont condamnée. M. Annand, qui en demandait le rappel immédiat a perdu son siege, et M. Stewart Campbell, le principal adversaire de la confédération dans la Chambre d'Assemblee, a déclaré qu'il était prêt, aujourd'hui qu'elle est en force, à en faciliter le fonctionnement et à tâcher d'en tirer le meilleur parti pour les colonies. Je ferai remarquer en outre que des 45,000 électeurs de la Nouvelle-Ecosse, 23,000 seulement ont donne leur vote à ce qu'on appelle le parti populaire ou anti-unioniste.

Je crois avoir demontre suffisamment l'exactitude des faits rapportés par l'honorable membre pour Birmingham. Maintenant je pretends que fussent-ils exacts, sa proposition n'en serait pas moins inacceptable. Il est bien vrai qu'en 1839 Lord Durham fut envoye au Canada pour y faire une enquête, mais alors le bureau colonial avait la pretention de gouverner lui-même les colonies. Aujourd'hui que nous avons reconnu aux colonies le droit de se gouverner, je crois qu'il serait peu sage de reprendre notre politique d'il y a trente ans. Si le gouvernement envoie une commission, il sera implique dans le resultat de cette commission, ce sera une ingérence dans les affaires des colonies. Juste au moment où le gouvernement federal s'efforce d'apaiser toutes les causes de difficultés, tâche rendue plus délicate par les menaces des fenians et les discours annexionistes, on vient nous demander de nommer une commission d'enquête, on vient nous proposer de paralyser les efforts des hommes publics du Canada et de jeter la confusion dans le pays. Rien ne pourrait nuire davantage aux transactions commerciales et diminuer autant la confiance publique. D'ailleurs, grâce à d'autres moyens, ces appréhensions de la Nouvelle-Ecosse se dissipent rapidement, et en suivant la ligne de conduite tracée dans son dernier discours par le ministre des colonies, nous pouvons, sans intervention malencontreuse, aider au bon ordre dans les provinces. Déjà on a beaucoup fait, et la Nouvelle-Ecosse, bien loin d'être sans influence dans la confédération, semble y exercer un pouvoir souverain, car toutes les lois sont en sa faveur. Elle craignait surtout de voir ses intérêts sacrifiés à ceux du Canada. Bien loin de là, le tarif du Canada a été abaissé par deference pour la Nouvelle-Ecosse, et le parlement fédéral a supprimé tous les impôts sur la farine, la viande et les céréales de toute sorte. Il a également supprimé les droits de tonnage pour l'entretien des phares et placé le tout à la charge du gouvernement central. Sur les matériaux qui servent à la construction des navires, sur les cordes, les toiles, le fer, le tarif a été abaissé, ainsi que sur les sucres, afin d'attirer vers la Nouvelle-Ecosse le commerce des Indes Occidentales. On dirait que le parlement canadien s'est appliqué principalement à être agréable à la Nouvelle-Ecosse. La politique protectionniste du Canada s'est amendee au contact des intérêts libre-echangistes de la Nouvelle-Ecosse. Quant à la milice, si elle n'a pas été appelée, c'est que les lois qui s'y rapportent n'ont pu être mises en force. La milice sera mieux exercée que par le passé et la Nouvelle-Ecosse ne paiera que le dixième de ce qu'elle payait autrefois. Le fait est que toutes ces difficultés ont été résolues avec une rapidité étonnante. Il appartient à la chambre de regarder au delà des petites jalousies de l'heure présente. Croit-on que les petits états peuvent toujours être indépendants? L'honorable membre pour Birmingham a des sentiments cosmopolites, et il serait peut-être heureux de voir toutes les provinces s'annexer aux Etats-Unis; mais les provinces ne partagent point cet avis. Le desir des provinces est de fortifier leur union et j'espère que la chambre ne voudra pas retrograder dans sa politique jusqu'à vouloir reprendre entre ses mains le gouvernement de l'Amérique Britannique du Nord; mais qu'elle s'associera aux vœux des colonies et repoussera la demande de l'honorable membre pour Birmingham.

M. Aytoun voudrait que la commission proposee par M. Bright eut aussi le pouvoir d'etudier la question du chemin de fer intercolonial afin de permettre au parlement anglais de revenir sur sa décision de l'an dernier. Mais en tout état de cause, M. Aytoun croit qu'il est du plus grand avantage de conserver l'amitie des provinces.

M. Cardwell.—J'ai été si intimement mêlé à cette question de la confédération des provinces britanniques de l'Amerique du Nord que la chambre, j'en suis sûr, voudra bien m'ecouter quelques instants. Mon honorable ami (M. Bright) a fait du mécontentement de la Nouvelle-Ecosse, une description qui est sans doute exagerée. Il a parlé des colons en termes merites. Je ne puis admettre cependant que la Nouvelle-Ecosse n'a pas donne son assentiment à la confédération. Les événements qui ont précédé et accompagne l'union démentent cette assertion. L'idée première de la confédération se trouve dans le rapport de Lord Durham; mais cette semence est restée improductive jusqu'à ce que le Canada ait fait à la Nouvelle-Ecosse les propositions que la Nouvelle-Ecosse avait depuis plusieurs années faites au Canada. Comme je ne veux pas ennuyer la Chambre de faits rétrospectifs, j'en viens toute de suite aux difficultes qui nous occupent en ce monde. En 1861, M. Howe, l'auteur ou du moins le principal agent les mecontentements actuels, était à la tête du cabinet de la Nouvelle-Ecosse et le Dr. Tupper était dans l'opposition. M. Howe proposa dans la chambre d'assemblee les résolutions en faveur de l'union, M. Tupper les seconda et elles furent votees unanimement l'année d'après. M. Howe ayant par l'intermediaire du gouverneur, Lord Mulgrave, obtenu l'autorisation du duc Newcastle, adressa, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, une lettre circulaire aux colonies, les invitant à entrer dans l'union. C'est le Canada qui a alors rejeté l'invitation de la Nouvelle-Ecosse. Si pendant les elections generales de 1863, il n'a pas été question de confédération, qu'en devons-nous conclure? sinon que tout le monde s'accordait à la desirer?—(Applaudissements.)

Mon honorable ami dit qu'en 1864, alors que j'avais l'honneur d'être à la tête du bureau colonial, je me suis montré lent à tenir compte des propositions, qui lui etaient faites. Comme j'ai toujours été convaincu des grands avantages qui suivraient la confédération, je regretterais infiniment qu'on put m'accuser de tiedeur en cette circonstance. Mais j'accepte le blâme et je maintiens qu'il démontre assez bien que la metropole n'a pas abusé de son influence pour engager les colons à adopter la confédération. Les provinces desiraient depuis longtemps la confédération et dès qu'elles ont appris que le Canada voulait y entrer elles en ont éprouvé la plus vive satisfaction.

Mon honorable ami a été mal informé lorsqu'il a soutenu que si le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'a pas proposé immediatement la confederation à la session de 1865, c'est qu'il craignait l'opposition. Ce délai est pourtant bien simple. C'est que dans l'intervalle le Nouveau-Brunswick avait semblé se prononcer fortement contre tout projet d'union federale. On disait alors qu'il y avait un grand mécontentement dans cette dernière province. Qu'avons-nous fait? Nous avons attendu patiemment. En moins d'une année un nouvel appel au peuple donnait aux partisans de la confederation une immense majorite, et cette mesure était adoptée. Espérons qu'un changement analogue s'accomplira à la Nouvelle-Ecosse. Mon honorable ami a dit aussi que l'acte de confédération avait pris la Nouvelle-Ecosse par surprise. Or il se trouve que pendant que le bill était soumis au parlement metropolitain l'assemblée de la Nouvelle-Ecosse a adopté une adresse au gouvernement le 16 mars 1867, dont voici un extrait:

«Nous avons appris avec une profonde satisfaction que les efforts tentés pour accomplir une union satisfaisante des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, ont réussi et nous ne doutons point que les intérêts de toutes ces provinces en profiteront et que le lien qui les attache à la metropole n'en sera que plus étroit.» (App.)

Que nous parle-t-on de surprise? Cette adresse fut adoptee six mois après le depart des délegués pour l'Angleterre et au moment où l'on apprenait dans la colonie que nous étions en train de ratifier le projet de confederation. Quel est notre devoir en de telles circonstances? Devons-nous décréter que la legislature d'une colonie ne représente pas exactement les sentiments de cette colonie? Quelles conséquences ne pourrait-on pas déduire de pareilles doctrines? Maintenant que nous avons accordé des institutions libres aux colonies, allons-nous tourner vers les représentants du peuple élus d'après ces institutions, et leur dire: «Vous n'êtes pas les vrais juges de l'opinion des colons.» Autant vaudrait leur enlever tout de suite le droit de *self-gouvernment*. Nous devons sans doute faire tout ce qu'il sera en notre pouvoir pour éloigner les causes de mécontentement. Il est aisé de remonter à la source de ce mecontentement. Lorsque les colonies étaient séparées elles avaient des tarifs différents, et des monnaies différentes. La confédération a naturellement altéré cet état de choses et nous ne saurions être étonnés que des intérêts aient été lesés ou mecontentes. Ainsi on se plaint que le tarif canadien qui est de 15 par cent a remplacé le tarif neo-scotian de 10 par cent. C'est là une question qui merite d'être prise en consideration, et je suis heureux d'apprendre que des mesures ont été prises déjà dans le but d'y remedier.

Mon honorable ami le gouverneur-général du Canada a merité les éloges de tous les partis et je ne pense pas lui manquer de respect en disant qu'il a subi l'influence des membres de ses anciens ministres. Mais un nouveau gouverneur va être appelé à le remplacer. Il s'agit de choisir un homme qui n'ait aucune liaison avec le Canada, ni avec la confederation. Cet homme pourra faire beaucoup pour applanir les difficultes de l'heure presente. Mais, pour ma part, je repudie toute intention d'intervenir dans les affaires interieures de cette grande principauté (dominion), cette intervention pourrait nous amener ensuite à des consequences desastreuses que nous ne pouvons prevoir aujourd'hui.

Je crois que ce mecontentement de la Nouvelle-Ecosse s'évanouira comme celui du Nouveau-Brunswick; car il n'y a pas une province plus sincèrement attachée à la couronne britannique que la Nouvelle-Ecosse, et il n'y en a pas une dont la population soit plus intelligente et plus active.

J'ignore jusqu'à quel point mes paroles peuvent influencer mon honorable ami (M. Bright); mais si j'avais un conseil à lui donner, ce serait, dans l'interêt de ceux qui lui ont confié leur cause, de laisser aux ministres de la couronne la responsabilite de résoudre la question, se souvenant que notre intervention peut être entachée d'injustice. En agissant ainsi, j'ose dire qu'il se montrerait à la hauteur de la position imminente qu'il occupe en cette chambre. (Appl.)

Après quelques paroles de M. Gorst et du colonel Erskine en faveur de la motion Bright, et de M. Karslake, contre;

M. Bright reprend la parole: La principale raison du sous-secretaire des colonies, dit-il, c'est que ma proposition serait une insulte au Canada. Je n'y vois pourtant pas plus d'insulte que dans la conduite recommandee par l'honorable membre pour Oxford (M. Cardwell). Si l'affaire peut être reglée par un gouverneur general qui s'arrêtera à Halifax, il n'y a pas de quoi nommer une commission. Mais l'affaire me semble beaucoup plus grave. Ce que j'ai toujours trouve mal dans le bill de l'an dernier c'est qu'il incluait une population qui n'en voulait point et qu'il établissait une chambre haute. L'événement a donné raison à ma première objection et je crois qu'avant longtemps il donnera également raison à la seconde.

Quant à diviser la Chambre sur ma proposition il y a, je le vois, un inconvenient. Si je me traîne dans une trop faible minorite en croira dans les provinces que la Chambre ne veut pas entendre parler de leurs réclamations. D'un autre côte, le discours du sous-secretaire des Colonies ne laisse entrevoir aucun espoir que le gouvernement s'occupera de la question. Le discours de mon honorable ami pour Oxford a été moderé, sincère et bon à son point de vue, mais comme je n'en puis dire autant du discours du sous-secrétaire des Colonies, il ne me reste qu'à demander le vote de la chambre sur ma proposition.

La Chambre se divise alors:

Pour la motion.....	87
Contre.....	183
Majorite contre.....	96

CORRESPONDANCE PARISIENNE DE LA MINERVE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

Paris, 15 juin 1868.

coquin à empoigner. Les ennemis fanatiques de l'Eglise, qui partant de ces données attaquent l'administration municipale de la ville Eternelle, sont complètement dans l'erreur la plus grossière et n'ont qu'à consulter les registres, écrous et statistiques de Rome pour s'assurer qu'il n'y a pas eu un seul incendie depuis que nous y sommes. Au contraire. Tous paraissent aimer et aiment *con furore* leur Pontife Roi et pavoisent, tapissent de fleurs et de sable fin les rues par lesquelles le St. Père passe journellement pour faire sa promenade avec une petite escorte de huit à dix gardes nobles seulement. A voir le peuple Romain se jeter à genoux d'aussi loin qu'il aperçoit venir le piqueur de son Souverain, à entendre ses acclamations venant du cœur: *Viva Pio nono! Viva Papa Nosto!* etc., etc., recevoir le front courbé dans la poussière la sainte bénédiction du grand Pontife, on ne croirait pas qu'à quelques kilomètres de là, il y ait des gens pervers parlant la même langue et ayant les mêmes mœurs et les mêmes besoins du secours de sa charité, qui aient desiré un instant sa ruine. Si ces fanatiques ecrivailleurs desirent couler en paix les jours qui leur restent à vivre, qu'ils viennent les passer à Rome où ils pourront dormir sur les deux oreilles.

Nous avons été victimes d'accusation aussi lâches qu'abominables de la part de la presse anti-religieuse. L'on a accusé les zouaves canadiens de déserter le drapeau pour la défense duquel ils ont quitté parents, amis et tout ce qui leur était cher, au delà des mers. Une pareille accusation nous a affligés profondement et nous a frappés de consternation, à la pensée que l'on avait pu douter un instant de notre fidélité, même chez des ennemis de l'Eglise. Nous avons de suite aperçu le but de la feuille et deviné la tactique diabolique de ces journalistes, qui s'en prennent, nous ne craignons pas de le dire, à l'une des plus nobles parties d'un corps pour jeter du discrédit plus facilement sur le reste. Mais, gare à eux, et si jamais, *quos ego!!*

J'oubliais de vous dire que plusieurs *beaux zouaves* canadiens, des *lions* ceux-là, avaient conservé leur luxuriante chevelure dans toutes ses splendeurs et n'avaient pas ou du moins très peu de prétention à ressembler, quant à l'extérieur, s'entend, aux *têtes rondes* de Cromwell. L'on raconte tout bas, que ces jours derniers, l'un de ces chevaliers à bonne fortune avait découvert une croisée fermée de grilles et de persiennes près de St. Francisco, à travers lesquelles il avait cru deviner un trésor sous la forme d'une petite *signora*; de suite notre paladin frise sa moustache, et l'œil ouvert, la bouche en cœur et ce dernier sur la main s'en va roucouler sous la fenêtre des *hum! hum! de poitrinaire avancé*. Des malins, passant par-là et croyant aider aux affaires du militaire enflammé et faire ouvrir entièrement la croisée à mi-fermée de la signora qui écoutait les *hum!* aspirés de notre zouaze lui donnèrent une petite sérenade. Quelques-uns qui n'étaient pas trop ferrés en la *lingua Italiana* crurent être agréables en chantant à pleins poumons l'opérette de *circonstance* comme en Canada.

La lune brille
L'Etoile scintille
Viens ma gentille
A ton Pédro;
A la fenêtre
Daigne paraitre
Brave ton maitre
Don Bartolo.

Je ne sais trop quel effet produisit cette sérénade, pourtant de circonstance, sur nos amoureux, mais la croisée se ferma tout à fait sur un petit cri étouffé, et notre brave Zouave se tournant furieux vers ses amis officieux en grommelant mille douceurs à leur adresse et prit le chemin de la caserne où il arriva à temps pour l'appel, jurant bien, mais un peu tard, que l'on ne l'y surprendrait plus. Depuis il a renoncé à l'Italienne, aux étincelles qui jaillissent de ses yeux pour cultiver le souvenir d'une *payse* de la paroisse de.....

Le poste de la porte St. Pancrace fut mis en émoi, il y a quelques temps, vers deux heures du matin, par un de nos Canadiens qui y était de faction. Nous avions eu pendant la journée, *Théorie sur le service de Place* et le soir notre camarade s'était bien promis de mettre en pratique ce que le sergent de semaine lui avait recommandé. Or entendant des piétinements précipités et nombreux pendant la nuit, venir de la campagne, le sieur L——— crut à l'approche d'un corps d'armée et croisant la baionnette, il cria (en tremblant peut être au fond) mais en faisant *la grosse voix*: Qui vive: On repondit en Italien deux ou trois mots; alors L——— comprenant que c'était un corps d'armée, cria: Haite-là! Caporal de garde! Corps d'armee! Le poste fut réveille en sursaut, chacun s'arme à la hâte, et falot en tête la garde sort pour reconnaitre à quel drapeau appartenaient ces troupes importunes. L'on crie au chef d'avancer à l'ordre et sur son silence obtiné, l'on se décide à pousser avec precaution de son côté, quand la première file de gauche trebuche sur un corps et tombe. L'on abaissa le falot et l'on reconnut que sur le terrain chaque côte de la route etaient couchées 42 chèvres sous la conduite d'un chevrier qui regardait cette scene nocturne d'une air ebahi. Le caporal de garde reconnaissant des amis rengaina; son *effroi* fit place à son courage; il chargea son factionnaire *trop zélé* de mille..... benedictions.

Les gardes nocturnes dans certains endroits sont souvent remplies d'aventures toutes plus ou moins comiques pour ceux qui en sont à leur *première nuit d'armes*. Pendant les solennites de la *Grande Semaine*, notre caserne (le Janicule) avait fourni la garde royale—place St. Pierre au Vatican. Vous êtes j'en suis sûr, tous familiers avec cette belle place et les colonnades qui l'entourent, l'obelisque de Sixte-Quint qui l'orne, les immenses jets d'eau, qui font l'admiration des etrangers, sont tous connus de vous comme la Basilique qui s'y dresse au fond dans ses proportions grandioses. Eh bien l'un des poteaux ou bornes en marbre qui entourent cet obelisque fut l'objet des attentions particulières d'un brave franco-Canadien qui brula une cartouche en son honneur.

Notre belliqueux compatriote (qui le dirait pourtant à le voir) etait de faction de minuit à deux heures du matin et fit pour le premier quart d'heure, resonner les dalles en marbre de son pas regulier. Quand la cloche de la basilique sonna le quart, notre héros cria du fond des poumons l'avertissement solennel au factionnaire voisin:— Sentinelle, *prenez garde à vous!* Il fit, dit la renommée, retentir les échos d'alentour pendant longtemps de la vibration de sa voix. Il faut croire que, s'arrêtant pour un instant dans la position de soldat reposé sous les armes, il laissa *trotter* son imagination par monts et par vaux et revit dans sa pensee, son clocher, son village, les riantes prairies où jadis il prenait ses ebats, l'ombre d'une jeune fille adorée pour qui son cœur bat toujours et tout cela à travers le prisme de la douce reverie. Bref, notre factionnaire soupire, étend les bras sur sa carabine, ferme l'œil et ma foi rêve tout de bon. Un quart d'heure plus tard, le cri guttural d'une sentinelle flamande qui faisait des efforts pour *crier* en français les mots sacramentels, l'eveillent à demi, ses doigts crispés saisissent sa carabine, son regard fouille la demi-teinte dans laquelle il est plongé et, oh bonheur! il apperçoit à deux pas de lui un ennemi accroupi et enveloppé de ses armes qui, immobile sur les talons, parait l'examiner avec attention avant de se decider à le frapper. F——prompt comme la poudre, croise la bayonnette et lui hurle plutôt qu'il ne parle un qui vive, à donner la chair de poule.—Il attend tout fievreux, une reponse qui ne vient pas. Il repete encore deux fois sa demande et ajoute à la troisieme, selon la théorie, (*il est très fort sur la théorie*) si vous ne répondez pas je fais feu. Un silence de mort succeda à ces paroles du zouave. L'on croit qu'ici pénètre de l'importance de l'acte qu'il allait accomplir et pensant qu'il avait le bonheur de tirer le premier coup de feu des canadiens, il invoqua son patron, St. Hubert, celui des chasseurs, épaula son arme, ferma les yeux et tit feu. A cette détonation le poste mis en émoi, fut de suite sur pied et l'on vint reconnaitre immédiatement la cause de ce coup de feu. Notre zouave tout glorieux et complètement réveillé donna l'explication de sa conduite au caporal de garde et humonta la place ou gissait celui qu'il avait cru devoir frapper. L'on fut relever le cadavre et, oh douleur, notre chevalier s'apperçoit qu'il avait été le jouet d'une cruelle meprise. Un rayon de lune se jouant à travers les colonnes sur une borne en marbre, plongée, quand au reste, dans l'obscurité; son imagination lui avait trouvé des formes humaines et il avait cru se mettre sur l'aggressive. Il obtint que sa prouesse ne figurerait pas dans le rapport du lendemain et en fut quitte pour le cauchemar pendant la dernière partie de sa *première garde*.

Rome, le 8 juin 1868.
(Cercle Canadien.)

Je reprends le fil *quelque peu décousu* de ma correspondance pour vous dire encore un mot de notre cercle. Les etrangers qui nous ont fait l'honneur de venir le visiter, le trouvent très convenable et nous complimentent sur la bonne intention qui à présédée à sa fondation. Nous étions les seuls, jusqu'à présent, qui comme nationalité, n'avions pas d'endroit de reunion à la hauteur de notre position. Les Français, les Hollandais, les Belges, les Allemands, les Anglais, etc., ont tous chacun leur cercle et sont tous logés princièrement. Dans presque tous ces cercles ils ont même des avantages *matériels* plus *palpables* que nous, en ce sens que les comités nationaux, distribuent à chaque zouave une petite quantité de tabac toutes les semaines, et de plus deposent aux cercles une certaine quantité de cette plante pour l'usage des consommateurs et visiteurs. Je ne fais pas cette reflexion pour donner un *Hint* au comite canadien, loin de moi cette pensee, je le donne à titre de renseignements seulement.

J'ai l'honneur d'être commandé par M. le baron George de Fabry, qui m'a déjà entretenu de l'amitié qu'il portait à notre bon frère d'armes et ami Testard de Montigny, pendant son service aux zouaves. Il m'a parle en termes très élogieux du premier Canadien qui était accouru à la défense du Saint Siége et m'a montre ses photographies qu'il conserve encore. Tous mes amis me prient ici de presenter leurs remerciments sincères aux editeurs de journaux que l'on veut bien nous adresser et particulièrement les journaux le *Franco Canadien* et l'*Ordre*, dont les envois ont été les plus reguliers jusqu'à ce jour. M. C. E. Schiller voudra bien aussi agreer nos remerciments pour ses derniers envois de journaux.

Ici la plume tombe de mes mains glacées par l'effroi qui vient de nous saisir en apprenant l'affreuse nouvelle qui nous plonge dans la désolation et qui va frapper de tendres parents d'une manière bien cruelle. Nous venons d'apprendre qu'un jeune Canadien parti avec neuf camarades et compatriotes pour se baigner dans les eaux du Tibre, vient de s'y noyer. Ce jeune homme doué des plus belles qualités, doux, aimant, pieux, bon camarade, et estimé de ses chefs, était posté sur le tableau d'avancement de sa compagnie, quand Dieu l'a reclamé pour la céleste patrie, avant aucun de nous. La terreur et la désolation sont peintes sur toutes les figures. Tous les jeux ont cessé à cette nouvelle, chacun s'est recueilli pour adresser au Très-Haut une fervente prière pour le repos de la belle âme de Louis Joseph Leblanc, de Montréal.

Parti avec ses camarades par une chaude après-dinee, pour se rafraichir dans un bain, le jeune Leblanc avant de se mettre à l'eau recommanda à un de ses jeunes amis de garder son scapulaire comme lui en cas d'accident et se mit à l'eau en faisant le signe de la croix. A environ dix pieds de la rive, il tomba dans un trou, disparut et revint sur l'eau en battant le perfide element de ses pieds et de ses mains. Il disparut de nouveau et revint à la surface en prononçant ces mots: Mon Dieu, mon Dieu...: puis après cet appel à son divin Maitre, il disparut pour paraitre devant son juge. Il sera glorieux pour lui le jour de son jugement; car sa pureté, son bon caractère et sa piete à la Ste. Vierge, lui assurent de puissants protecteurs au ciel, où il est maintenant. Il avait suivi tous les exercices du mois de Marie avec ferveur et avait reçu la sainte communion à la clôture.

L'on est à la recherche de son corps qui sera inhumé et sur lequel nous réciterons les prières des morts pendant un certain temps et à qui nous rendrons les honneurs dûs à un bon soldat que Dieu a rappelé à lui avant l'heure du combat.—*Requiescat in Pace.*

Rome, le 9 Juin 1868.

L'ordre est enfin arrivé pour le départ du troisième dépot—hier soir à dix heures et demie—le réveil fut sonné dans le *Janicule* et l'on avertit nos Canadiens de se tenir prêts à partir le lendemain matin à 4 1/2 heures. Toute la nuit fut un va et vient continuel. L'on transporte les valises, les malles, habits, etc., au cercle Canadien sous la garde de M. Moreau et ce matin à quatre heures et demie nos amis le sac au dos et l'arme au bras ont dit adieu temporaire à la Ville Eternelle et ont pris le train du chemin de fer de Rome à Velletri où ils sont dirigés. Velletri est une charmante petite ville de dix à douze mille âmes enrichied'un évêche et dans laquelle est maintenant l'ecole d'instruction des eleves caporaux. Nos Canadiens y feront le *service de place* et feront les *grandes patrouilles*. Ils prendront des vivres pour deux à trois jours et courront, par petites bandes, les montagnes voisines à la recherche des bandits qui infectent parfois ces parages. Ils sont tous partis joyeux autant qu'ils pouvaient l'être sous les pénible circonstances dans lesquelles la mort de notre ami les avaient laissées et s'en vont rêvant combats, brigands et garibaldiens. Nous ne restons à Rome que DeCazes, Hurtubise, Lebel, Hughes, Dufresne, Desjardins, et moi d'*anciens*, plus les vingt-quatre nouveaux *américains* qui sont toujours à Tortonia jusqu'au 15 courant d'où nous pensons qu'ils partiront pour Monte-Rotondo.

L'excellent Zouave Richer, de St. Hyacinthe, a été fait fonctionnaire caporal. Allons, *demi-tour à droite*, marche et

A bientôt,

GUSTAVE A. DROLET,
Caporal aux Zouaves Pontificaux.

L'ANNIVERSAIRE DE LA CONFEDERATION.

Au lever de l'aurore mercredi, le canon de la garnison de l'île Ste. Hélène eveillait les échos et saluait la naissance du jour du premier anniversaire de la confederation, par une salve retentissante de 100 coup de canon; de bonne heure dans la matinee les drapeaux étaient hissés sur les édifices publics, et pavoisaient gaiement nos principales rues; là plus grande partie des magasins anglais et français etaient fermés.

Dans l'avant midi, le 100ème régiment, recrute en partie dans le pays, paradait dans les rues et l'on remarquait que chaque soldat de quelqu'origine qu'il fût, portait au front une large feuille d'érable; emblème de l'union que la confédération doit resserrer d'avantage entre les deux races; le corps de musique du regiment precedait, jouant nos airs nationaux.

A dix heures et demie, il y eut revue du même régiment sur la ferme Logan. Une foule immense s'y était rendu; l'exercice a été brillant.

A midi le canon de l'île Ste. Hélène, grondait de nouveau vingt-et-une fois.

Dans l'après-midi, le corps des pompiers en grande tenue, a été passé en revue sur le Champ-de-Mars.

Le conseiller Lyman, président du comité du feu, le conseiller Wilson, l'echevin David et un autre membre du comité du feu adressèrent tour à tour la parole à nos braves pompiers, les félicitant de leur zèle et de leur activite en toute circonstance.

Puis ils défilerent par les rues Craig, Gosford, Notre Dame, Place d'Armes, et la Grande rue St. Jacques: cette longue file de voitures portant cloche d'airain et echelles, offrait un beau coup d'œil, décorées qu'elles étaient de couronnes d'érables et de rose, et de joyeuses tresses de fleurs. Les pompiers avaient cet air de dignité et de fierte qui convient si bien à tout homme de cœur en un jour de fête, quand sa conscience lui rend témoignage du devoir accompli; leurs coursiers même, d'ordinaire si dociles et prompts comme l'eclair, piaffaient d'orgueil et relevaient la tête en la secouant avec une noble impatience, peu accoutumés qu'ils sont au pas lent de la marche.

Cette revue se termina pour eux au restaurant Freeman de la Grande rue St. Jacques, ou un diner somptueux leur fut servi. Le choc des verres alternait avec les chants enthousiastes, de ces courageux gardiens de la propriété à qui leur rude besogne donne rarement l'occasion de chômer.

En même temps une foule nombreuse avait envahi le jardin Guilbeault pour y goûter la fraicheur et prendre part aux jeux organisés; les quelques ondees dont le ciel nous favorisa dans l'après midi, ne firent qu'accroitre la joie universelle, en tempérant les ardeurs du soleil.

LE PIQUE-NIQUE.

Organisé sous le patronage ne la Société St. Patrice de Montreal, à l'île St. Soseph, vis-à-vis Boucherville, entrainait constamment les deux magnifiques bateaux, citoyens de toutes origines sur le quai etaient à la disposition des excursionnistes, le « Laprairie » et le « Royal, » qui dès leur premier voyage ils étaient littéralement encombrés de passagers, avides des plaisirs et des amusements de toutes espèces les attendaient.

Vers une heure de l'après-midi les feux commencèrent sans interruption avec un entrain sans pareil.

Puis commença la grande partie de "la Crosse" entre les clubs l'Union et Shamrock; attendue avec impatience; ce dernier remporta une victoire éclatante sur son adversaire en gagnant les trois parties qui furent jouées en une demie-heures; le Shamrock est en compétition à l'heure qu'il est avec le champion le «Montreal.»

Puis vinrent les dances un des plus grands amusements du jour. Par malheur un orage éclata dans le moment où toutes les danseuses et danseurs etaient à leur maximum d'enthousiasme. N'oublions pas de dire que Son Honneur le Maire a daigné honorer le piquenique de sa presence; accompagné de MM. B. Devlin et Workman; en descendant à bord du vapeur *Laprairie* ils complimentèrent en termes flatteurs le Capitaine A. Hebert pour la manière habile et gracieuse avec laquelle il remplit si bien son devoir.

La plus grande harmonie n'a cessé de règner pendant tout le temps; personne n'a eu à se plaindre de quoi que ce soit; tous étaient contents et satisfaits du bon ordre complet et du décorum qui n'ont cesse d'y règner.

Trois mille personnes au moins ont pris part à cette fête champêtre; le comité d'organisation doit être fier de ce succès; il était bien merité car rien n'avait été épargné par lui, pour obtenir ce résultat. Au dernier voyage du bateau à son arrivee à l'Ile, de nombreuses fusées se reflétèrent étincelantes dans les eaux limpides et calmes du fleuve; en revenant, les excursionnistes jouirent du plus beau clair de lune, et les infatigables danseurs, enchantés du spectacle poetique de la soirée, recommencèrent avec une nouvelle vigueur, au son d'une musique vive et enthousiaste.

Le soir de nombreuses pièces d'artifice lancées de toutes parts, couronnèrent la fête.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES

DE *LA MINERVE.*

ACCIDENT.—Mardi soir vers huit heures, une petite fille de M. Guesson, Rue St. Louis, est tombée du troisième etage de la maison dans la cour pavée en pierres. On la ramassa privée de connaissance; grâce aux soins qu'on lui a prodigues, elle prend du mieux et on espère lui sauver la vie.

LA MODE. Il est de bon ton de ne pas adopter une mode nouvelle, ni le premier ni le dernier. Il y a deux ans, quelques officiers anglais arrivant des Indes, portèrent sur leurs chapeaux de foin, le même voile de laine blanc, dont ils se servaient en ce pays là, pour se garantir la figure des brûlantes morsures des moustiques; ces voiles gracieusement enroulés tournèrent la tête aux modistes, partant à tous les galants de la ville; et vite de confectionner de ces gentils chapeaux de foin, *importés récemment de Paris*, et la brillante jeunesse de s'empresser d'adopter la mode *parisienne*. Depuis l'usage s'en est tellement propage qu'on en fait plus de cas. Jusque là rien de bien surprenant. Ces jours derniers un descendant de la race de Cham, crût devoir adopter le bon ton, pour favoriser ses ventes de journaux dans les rues; voilà donc que ce nègre du plus bel ebène, s'affiuble du chapeau dernier goût; on le voit tous les jours poser aux coins des rues; il a la precaution de se mettre toujours à l'ombre pour se préserver le teint, et d'une voix stridente il entonne la formule des petits vendeurs *Télégraph* ou de *Witness*. Il veut propager la mode: il la tuera le malheureux.

OTTAWA, 1er.—Le Bataillon de Carleton a parade par les rues cette avant-midi, précédé de leur corps de musique. Il faisait une chaleur suffoquante. Un grand nombre de citoyens ont laissé la ville ce matin pour aller chercher le frais à la campagne et goûter les plaisirs du pique-nique; ce matin aussi, les pompiers ont fait l'essai de la force des pompes. Le Maire a invité les officiers de la Corporation et ses amis à un diner qu'il leur donne ce soir au restaurant O'Meara. Ce matin le bruit du canon, et le son de toutes les cloches de la ville, a jeté les familles qui ignoraient cette partie du programme de la fête, dans la consternation.

ST. HYACINTHE, 1er Juille
11 heures A. M.

Ruel a été pendu ce matin à 10 heures; au-delà de 3,000 personnes assistaient à l'exécution, et le plus grand nombre se composait de femmes; le condamné était tellement malade qu'on dût le transporter de la prison à l'échafaud sur un brancard. Le Rev. M. Lacroix assistait le condamné; rendu sur l'échafaud il a trouvé assez de force pour se mettre à genoux; on dit, et nous le répétons avec regret, que l'un des beau-frères du condamné s'est adressé au Shérif pour obtenir la faveur d'une place choisie, pour l'exécution. La femme Boulet, ayant un enfant dans ses bras s'est présenté à la fenêtre pour voir aussi l'exécution. Le condamné a dit: « la femme Boulet que l'on veut faire passer pour ma complice, n'a jamais eu connaissance qu'il y eût de poison dans la maison, et qu'il y en ait eu d'administre à son mari.»

Après l'exécution, la palpitation du cœur a dure quinze minutes; l'autopsie a été faite immediatement après. Nous n'en avons pas encore le rapport.

On regrettait généralement à St. Hyacinthe que l'exécution ait eu lieu en un jour de fête par proclamation, plutôt que le vendredi, jour qui de mémoire d'hommes a toujours été choisi en Bas-Canada pour l'expiation du crime.

QUEBEC, 1er.—Les vaisseaux suivants sont arrivés aujourd'hui: le voilier Proctor, Stravanger, sur lest et passagers; la barque Canada, de Hull, sur lest; do Maria Cadix, pour Montréal; le brig Hirunde, Cagliari, pour Montréal.

New-York, 1er.—Le steamer *Prussia* parti pour l'Europe, a emporté ce matin $617,500 en espèce.

Les delégués à la convention démocratique arrivent continuellement. L'escorte de Pendleton était attendu cette après-midi. Les dernières nouvelles reçues sont plus favorables à MM. Chase et Hendricks, qu'aux autres candidats à la présidence; la convention de New-York a tenu une assemblée à midi, et a résolu de supporter Seymour. On croit cependant que M. Seymour ne sera pas élu vû qu'il ne le desire pas.

La delegation du Kentucky, donne tout son support à Pendleton. La grande majorité des delegues ne sont pas encore arrivés.

Le *Sun* dit qu'il était rumeur hier soir dans les cercles démocratiques, que le Président doit proclamer sous peu une amnistie qui s'appliquera à Davis, Breckenridge, Slidell et autres, et que les delegues du Sud soutiendront la candidature de Johnson, à l'exclusion de tout autre.

BREME, 1er.—La compagnie Lloyds de l'Allemagne du Nord, fera construire sous peu deux nouveaux steamers; elle les destine à la ligne de Brême à Baltimore, et elle a l'intention d'établir des voyages réguliers entre ces deux ports.

Berlin, 1.—Quelques americains du Wurtemburg, Bavière, ont protesté contre le quatrième article du traité de naturalisation avec les Etats-Unis, qui vient d'être ratifié par la Baviere.

NAISSANCE.

A Montréal, le 1er Juillet courant, Madame C. D. Thériault, un fils.

DECES.

A Montréal le 1er Juillet 1868, à l'âge de 65 ans, ELIZABETH DANDURAND, épouse de François Doutre Ecr.

En Octobre dernier la défunte et son époux avaient célébré le cinquantième anniversaire de leur mariage, au sein d'une nombreuse famille dont le position honorable est en grande partie due à l'energie et à l'intellenge élévée de cette bonne épouse et de cette mère dévouée.

Ses funérailles auront lieu Samedi, le 4 Juillet courant, à 8 heures du matin, et partiront du No. 37 Rue Berri. Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

—En cette ville, le 1er du courant, à l'âge de 5 mois et 11 jours, Joseph-François-Antoine, enfant de M. Ls. Thibault, commis-marchand.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
CHARLES D. LANCEY, commerçant, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon bureau, No 18, rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, LUNDI, le TREIZIÈME jour de JUILLET prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

Montréal, 23 juin 1868. 8 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
JEAN DE BEAUFORT, commerçant de la Cité de Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon bureau, No 18, rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, MERCREDI, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du Failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

Montréal, 23 juin 1868. 8 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
DAVID NAULT, commerçant, de la Ville de Berthier, FAILLI.

Avis est, par le présent, donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les six jours expirant LUNDI, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.
No 18, rue St. Sacrement.

Montréal, 23 juin 1868. 8 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
R. GRAHAM & CIE, Libraires, de la cité de Montréal, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les faillis susdits ont déposé à mon Bureau un acte de composition et décharge, exécuté par leurs créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dite acte de composition et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cette avis, les six jours expirant SAMEDI le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement, }
Montréal, 30 juin 1868. } 9 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
SIMEON ST. MICHEL, fondeur, de Longueuil, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont, par le présent, notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel,
No 18, rue St. Sacrement.

Montréal, 13 juin 1868. 8 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
PETER KINSELA, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement, }
Montréal, 25 juin 1868. } 8 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
HURTIBISE et HAMILTON, commerçants, de la cité de Montréal, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les faillis susdits ont déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par leurs créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dite acte de composition et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cette avis, les six jours expirant SAMEDI le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement, }
Montréal, 30 juin 1868. } 9 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
COURTEMANCHE et COUTURE, de l'Ange Gardien, District de St. Hyacinthe, FAILLIS.

Avis est par le présent donné que les faills susdits ont déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par leur créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de compositon et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de ces avis, les six jours expirant SAMEDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel,
No 18, rue St. Sacrement.

Montréal, 13 juin 1868. 8 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
JOSEPH ROUSSIN, commerçant, de St. Joseph d'Ely, FAILLI.

Les Créanciers du Faili sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, MERCREDI le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, prochain à TROIS heures P. M. pour l'examen public du Faili, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 30 juin 1868—9 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
PIERRE BLONDIN, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, SAMEDI le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain à TROIS heures p.m. pour l'examen public du Faili et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 30 juin 1868—9 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
CHARLES TOURVILLE, commerçant, de la cité de Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, MARDI le VINGT-UNIÈME jour de JUILLET prochain à TROIS heures, p.m. pour l'examen public du Failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montreal, 30 juin 1868—9 C ds

Acte concernant la Faillite 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de T. SAUVAGEAU, Ecr., Syndic officiel, en la Cité de Montréal, Rue St. Sacrement, No. 18, JEUDI le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET courant à TROIS heures p. m. afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic.

RAPHAEL LEBLANC.
Baie du Febvre, 2 juillet 1868—9 C ds

Dissolution de Société.

La société qui a existé entre L. N. DENIS et GEORGE LORANGE, sous les nom et raison de "Denis & Cie," a été dissoute de consentement mutuel le 27 Juin dernier. L. N. DENIS est le seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

L. N. DENIS,
GEORGE LORANGE.

3 juil'et—2t8

Avis important aux Cultivateurs

MOULINS A COUPER,
MOISSONNEURS QUI RATELLENT
PAR POUVOIR.

Les Moissonneurs de JOHNSON, qui râtellent par pouvoir, sont reconnus être les MEILLEURS INSTRUMENTS AGRICOLES qui aient jamais été offerts en vente, au Canada.

Qu'on lise pour s'en convaincre, les Garanties et les Certificats qui suivent:

GARANTIE:

On garantit ces Instruments d'être bien faits et de bons matériaux.

Les Moissonneurs qui râtellent par pouvoir, font l'ouvrage aussi bien que peut le faire aucune autre Faulx à rateau, et râteler aussi bien qu'à la main.

Deux chevaux suffisent pour faucher, et un seul homme pour moissonner; deux hommes peuvent s'en servir comme d'un rateau à la main.

Tout acheteur pourra essayer l'appareil pendant une demi-journée, et s'il le trouve défectueux sous quelque rapport, il pourra en donner avis à nous-mêmes ou à nos agents, et donner le temps qu'on lui envoie un homme qui mettra l'instrument en ordre.

S'il ne fonctionne pas après cela, et que la faulx soit adaptée à la machine, l'acquéreur pourra la rapporter et on lui remettra son argent, ou bien s'il desire qu'on lui en envoie une autre, il continuera de garder celle-là s'il en est satisfait.

Les prix, pour la prochaine saison, sont de beaucoup réduits, et ils peuvent être avantageusement comparés à ceux des autres manufactures, en même temps que l'appareil lui-même est véritablement supérieur.

Nos Faulx sont sans rivales pour la force et la durée, et d'une opération prompte et effective.

Demandez une circulaire et une liste des prix.

WM. JOHNSON,
Fabrique d'instruments agricoles,
Rues Nazareth et Dalhousie, Montréal.

CERTIFICATS:

Je certifie qu'un de mes fermiers a fauché dans trois quarts d'un jour seize arpents et demie de foin; il me dit qu'il aurait pu faucher parfaitement vingt arpents.

Signé: J. F. ARMAND,
Sénateur.

Rivière des Prairies, 1er juin 1868.

Montréal, juin 1868.

Nous certifions que les Moulins de M. WM JOHNSON, pour faucher et couper le grain, sont les meilleurs de tous, et faits avec les meilleurs matériaux qui puissent être employés dans la Puissance du Canada.

Signé: EDWARD QUIN,
Longue Pointe,
F. J. ARMAND, Sénateur,
Rivière des Prairies.
J. J. VINET, Ptre,
Sault au Récollet.
FABIEN GIRARD,
Mile End.

13 juin—tm B 112.

Machine à Faucher et Moissonner.

Nous manufacturons et offrons en vente des FAUCHEUSES et FAUCHEUSES COMBINÉES et des MOISSONNEUSES les plus légères et les plus durables qui existent; elles ne sont pas en bois; le cadre est en fer et les autres parties de l'instrument, en fer recouvert de lames d'acier.

Prix des Faucheuses, $200 et des Faucheuses combinées $85.

AUSSI:

Ces Machines à battre, de la force de 8 chevaux,
20 sets de Machines à battre et de Cribles,
10 sets de Machines à battre, à double roues,
10 sets do do connues sous le nom de *Match Power*.

Les acheteurs ont le choix de ces machines. Elles sont toutes fabriquées avec les meilleurs matériaux et sont garanties. Prix, quand elles sont complètes, y compris lanières, manche de taraud, etc., $250.

AUSSI:

Engins de la force de deux chevaux: 50 sets d'engins à double action, faisant fonctionner des machines à battre, complètes. Elles sont sans rivales pour la facilité de transport qu'elles offrent, et la rapidité en même temps que la propreté avec lesquelles elles font l'ouvrage.

AUSSI:

Cinquante sets de Moulins à battre communs, à deux chevaux, avec de nouvelles améliorations; ces moulins sont si bien connus qu'il suffit de les mentionner. On garantit que chaque machine est telle qu'on la recommande. Elles sont toutes offertes en vente à bas prix et avec un délai raisonnable. On accorde un très-libéral escompte à ceux qui paient comptant.

E. & R. B. PAIGE,
Nos 84, 86, 88 et 90, rue Wellington,
18 juin—1l b B C k Montréal.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

En achetant des Machines propres à moissonner, le grand secret du cultivateur doit être de trouver une machine suffisamment forte pour résister aux chocs les plus violents, en même temps qu'elle doit être aussi légère que possible.

Le Cadre des Machines à moissonner de JOHNSON, est en bois, et c'est aussi de tous les matériaux celui que les plus habiles constructeurs de ces machines considèrent le plus propre à supporter les plus rudes chocs que ces instruments sont exposés à recevoir en fonctionnant.

Nous pourrions bien les faire confectionner en fer, mais nous sommes certains que tout cultivateur pratique n'approuverait pas des machines de cette espèce dont le corps serait en fer.

Nous sollicitons des commandes pour nos machines et nous garantissons entière satisfaction à nos acheteurs; s'ils ne sont pas satisfaits, ils pourront rapporter la machine.

S'adresser

A la Manufacture d'Instruments Aratoires de JOHNSON,
Rues Nazareth et Dalhousie,
23 juin

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de MARDI, le 18 Mai, les Steamers de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur COLUMBIA, Capt. JOS. DUVAL, pour Trois-Rivières et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à deux heures P.M., faisant aussi la correspondance avec le Vapeur "Mouche-à-Feu" à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Vapeur VICTORIA, Capt. CHARLES DAVELUY, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. FRS. LAMOUREUX, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, L'Assomption et les ports intermédiaires, les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÉRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 26½, Rue des Commissaires, Montréal, 28 avril 1868.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Montréal et Québec.

A partir de MERCREDI, le 29 courant, les steamers QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir:

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les LUNDIS, MERCREDIS, et VENDREDIS, à SEPT heures P. M.

Steamer MONTRÉAL, Capt. ROBERT NELSON, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à SEPT heures P. M.

PRIX DU PASSAGE:

PREMIERE CLASSE, Souper et Chambre inclus, $3.00
SECONDE CLASSE 1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÉRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 26½, Rue des Commissaires, Montréal, 28 avril 1868.

C. REY,

Horloger et Bijoutier

270, RUE SAINT-PAUL, 270.

A reçu un grand Assortiment de MONTRES en or, argent et métal, qu'il peut vendre à bas prix, en gros et en détail.

15 mai 220—88 c
Province de Québec,
District de Montréal.

T. B. de Grosbois
M. D.,
No 598, Rue Sainte-Catherine.

3 juin—m 224

SUCCESSION LOGAN.

GRANDE CHANCE
POUR
CEUX QUI VEULENT BATIR

Le soussigné, Agent de la succession LOGAN, informe respectueusement le public qu'il est prêt à procéder immédiatement, aux conditions les plus libérales et les plus faciles, environ QUATRE-VINGT LOTS A BATIR, situés sur un des plus beaux sites de la ville, entre les rues Ste. Catherine et Mignonne, Panet et le Chemin Papineau.

Ceux qui aiment le bon marché et les belles places feraient bien de se hâter, car les demandes sont déjà nombreuses.

J. SIMARD,
Notaire,
No. 235, Rue Lagauchetière.

Montréal, 18 juillet 1867—259

P.S.—Des quatre-vingts lots susannoncés, il ne reste plus que sept ou huit à concéder. Voyant la rapidité avec laquelle se sont vendus ces emplacements, la succession Logan a résolu de mettre en vente quatre-vingts nouveaux lots, tous situés entre les rues Mignonne et Smallwood et entre les rues Panet et Papineau. Ces nouveaux lots sont vastes et représentent d'immenses avantages tant par l'excellence du local que par le bon marché et les conditions extrêmement faciles et libérales de la vente. J. SIMARD, N. P.

Montréal, 13 novembre 1867. 56

Avis Public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Mercredi, le 8 de Juillet prochain,

A DIX HEURES DU MATIN,

SUR les lieux, près de la *levee* appelée "Chemin Johnson," en la paroisse et le comté de Laprairie, seront vendus, au rabais, et adjugés les TRAVAUX A FAIRE dans ce certain chemin qui traverse la "Commune de Laprairie," depuis le village de ce nom à aller à la barrière de la dite Commune, chez JOHN TEES, tel que réglé par le Procès-Verbal d'Adolphe Beauvais, Ecuier, Surintendant Spécial, en date du quinze de Mai dernier et homologué le dix de Juin courant, les dits ouvrages consistant dans la réparation du dit chemin, des fossés et ponts s'y rattachant.

Les conditions seront connues le jour de la vente.

Par ordre
JOHN SCOTT,
Autorisé à ce que dessus par le Conseil Municipal du Comté de Laprairie.

Laprairie, 25 juin 1868. 244

REUTER, LIONAIS & Cie

OFFRENT EN VENTE,

Au Débarcadère, du "Volant," de Bordeaux:

CLARETS—St. Julien, St. Estèphe, Margaux, en bois et caisses
MEDOC—Château Larose, Château Labranche, Château Bel-Air, en pinte et chopine, caisses
CLARET ASSORTI—En barriques et qr-caques
COGNAC—A. Piper, Galand & Cie, Richard & Cie, Vignobles Champ } Tonnes, ¼-caques & octaves & caisses
CHAMPAGNE—Carte d'Or, Cachet Jaune, Bruch, Foucher & Cie, et Ackerman Laurence, 6 méd. Kupferberg's "Mousseux" Sparkling
MOSELLES—
VIN DU RHIN—Nierstein, Hochheim, Rudesheim, Grafenberg, Steinberg-Cabinet, Castel-Johannisberg &c, &c.
Geo. Merz, Mayence.
SARDINES—Marques supérieures, à ¼ et ½ boites
CAFE—Café du Continent et Economique; TUNGBLUTH'S PATENT—naturel empaqueté et non empaqueté.
HUILE D'OLIVE—Huile à Salade supérieure de A. Piper; Marinades et Conserves, Câpres, Anchois, Moutarde, Champignons, Légumes, Truffles, &c, &c, de "Cesegnix"
FRUITS—Noix nouvelles, Amandes, Olives, Conserves dans le sirop et l'eau-de-vie
SOUFRE EN BATON—Soufre, Chlorure, Bouchons à Vin, Enveloppes patentées à bouteilles, en paille et de roseau, capsules à eau-de-vie, &c, &c.
VINAIGRE—"Bonneval," triple clarifié "extra fort" de Vin Blanc, en qr-caques et dame-jeannes
REGLISSE—Qualité supérieure, en cs.

23 juin. 225—dk

Genièvre Linnenbrink Shiedam "Olive Tree"

En barriques Qr-caques Caisses rouges et vertes

A VENDRE PAR
REUTER, LIONAIS & Cie,
Seuls Agents pour la Puissance.

26 juin. 245—dk k

CIGARES
Manille, Cheroot
ET
Allemands

Un grand Assortiment des Qualités les plus Choisies et des Marques Favorites.

A VENDRE PAR
REUTER, LIONAIS & Cie.

28 juin—243 dk k

EXCELSIOR DES PYRENEES

(CHARTREUSE)

REUTER, LIONAIS & Cie,
Agents pour le Canada.

28 juin—243 dk k

Mademoiselle Bower,

ARTISTE,

No. 9, RUE DES ALLEMANDS,

Entreprend toute ESPÈCE DE BRODERIES en OR et en ARGENT, telles que Décorations Militaires et de sociétés, Bannières, Pavillons, Couronnes, etc., etc.

—AUSSI—

Ornements d'Eglise (Romains et Anciens), Chasubles, Aubes, Surplis, Ombrellines, etc.

MLLE BOWER travaille à des prix très-réduits.

3 juin—em e D 324

CARTE.

Le Dr. E. St. Cyr

Prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient de se fixer au No.

559, Rue Ste. Catherine,

EN CETTE VILLE,

OU IL CONTINUERA A EXERCER LA PROFESSION MEDICALE.

Le Docteur espère que l'expérience qu'il a acquise par huit années de pratique au milieu d'une clientèle nombreuse à la ville et à la campagne, et l'emploi qu'il fait depuis longtemps d'un PROCEDE NOUVEAU pour l'EXTRACTION des DENTS sans aucune douleur au moyen de PROTOXIDE D'AZOTE AU GAZ ALARIAN, lui mériteront une part du patronage public.

CONSULTATIONS GRATUITES.

6 mai 227—D csm k

ADOLPHE BELANGER

MEUBLIER,

Grande Rue St. Laurent, No 93,

(SECOND ÉTAGE)

M. Bélanger prend la liberté de rappeler à ses nombreux amis et au public qui ont bien voulu jusqu'aujourd'hui l'honorer de leur confiance, que s'ils ont l'intention de se procurer des meubles de première classe à des prix EXCESSIVEMENT RÉDUITS, ils n'ont qu'à venir à son magasin et juger par eux-mêmes de la qualité et de la nouveauté de ses meubles de toutes sortes, tels que:

AMEUBLEMENT DE SALON,
DE SALLE A DINER et
DE CHAMBRE A COUCHER,
MATELAS EN CRIN A RESSORTS, Etc.

De plus, il prie ses amis de le favoriser de leurs commandes, qu'il exécutera avec promptitude et à bon marché.

30 avril. 96—tm

N. JULIEN,

Fabricant de Chaussures,

EST DEMENAGE DEPUIS LE 1ER MAI
AU
NO. 35, RUE NOTRE-DAME,
(PORTE VOISINE DE L'HOTEL DONEGANA.)

M. JULIEN compte sur le patronage de ses nombreux amis et pratiques qui l'ont si bien encouragé jusqu'aujourd'hui. Comme par le passé, il satisfera tous ceux qui lui adresseront soit pour achat ou réparation de chaussures.

15 mai. 171—tm

APPAREILS EN CUIVRE.

Quiconque désire acheter des Appareils en Cuivre tels que TUYAUX et APPAREILS de Raffineries de Sucre, Distilleries, Bouilloires pour les Tanneurs et les teinturiers, Manufacturiers d'Eau de Soude, et tout ce qui comprend la branche d'affaires du Cuivre et de l'Airain, peut s'adresser au soussigné. Il a récemment fait construire une boutique très-considérable pour cette industrie particulière, et il s'est assuré les services des plus expérimentés et des plus habiles ouvriers du continent, dans ce métier. Il s'engage aussi à passer des contrats pour les Appareils de chauffage d'Edifices publics, Institutions et Maisons privées; tous les travaux seront faits sous la surintendance d'ouvriers compétents; ingénieux et habiles. L'augmentation du nombre des Appareils et Machines de son Atelier, adaptés spécialement à cette branche, est une garantie qu'il pourra désormais faire l'ouvrage à meilleur marché qu'il ne s'en est fait partout ailleurs en Canada auparavant.

E. CHANTELOUP,
Nos 537 et 593, Rue Craig.

Vis-à-vis la manufacture de Salamanders de MM. Kershaw & Edwards, et en arrière de la Banque de Montréal, au coin des rues Craig et Coté.

7 juin—tm 228

F. A. QUINN

AVOCAT.

Bureau: No. 38, Petite rue St. Jacques. Résidence: Longue-Pointe

3 oct 1867.—a

Quatrième Concile de Québec,

LA PHOTOGRAPHIE

DU

QUATRIÈME CONCILE DE QUÉBEC.

A VENDRE CHEZ
CHARLES PAYETTE,
LIBRAIRE,
226—m 250, Rue St. Paul, Montréal

1868 NAISES! GLACIERES! 1868

Les Soussignés, dont la Maison est si bien connue sous le nom de GRENIER & POITRAS, offrent en vente, au prix de $100 à $300, toutes pesées et avec appareils complets, leurs FOURNAISES PERFECTIONNÉES, à leur nouvel et spacieux établissement, No. —, RUE NOTRE-DAME, en face de l'emplacement de l'ancienne Eglise des Récollets.

Ces fournaises, brevetées le 6 mai 1868, se chauffent indistinctement avec n'importe quelle espèce de charbon, le coke ou le bois. Leur économie est incroyable, et elles n'ont jamais besoin d'être nettoyées.

Les Soussignés offrent aussi en vente, les fameuses GLACIERES AMELIORÉES, pour des prix variant de $8 à $10, selon les grandeurs. Il suffit de les examiner pour se convaincre qu'elles offrent des commodités non connues jusqu'ici.

La composition américaine patentée servant de PEINTURE POUR LES TOITS en ferblanc et en zinc, ne saurait être trop recommandée.

Les Soussignés prennent aussi des ordres au dehors pour la confection et la réparation des Toitures, Dalles et Dalleaux, et leur assortiment de Poêles, Ustensiles de cuisine, Ferblanterie est des plus complets, des mieux confectionnés et prêt à être livré aux prix les plus modérés.

Notre Etablissement a été organisé de manière à ne pas être égalé, sous aucun rapport, et une visite rendu à cette Etablissement satisfera chacun de l'exactitude de cet avancé.

CRÉVIER & POITRAS,
No rue Notre-Dame,

Vis-à-vis l'ancien emplacement de l'Eglise des Récollets.

13 juin—252 sm k

MOURASKA.

La Soussignée prend la liberté d'annoncer à ses amis, que SA MAISON DE PENSION PRIVÉE est maintenant ouverte aux visiteurs, en petit nombre à Kanouraska, au bord de la mer, dont la popularité augmente rapidement.

Cette Maison est spacieuse, bien aérée, commode et située admirablement, dans le voisinage immédiat du rivage. Elle offre toutes les facilités possibles à ceux qui désirent prendre des bains de mer, pêcher, naviguer en canot, en petit nombre à Kanouraska, au bord de la mer, dont la popularité augmente rapidement.

Les Familles, les Tuteurs, les Invalides et les Touristes et autres qui veulent passer le temps des chaleurs en repos ou dans un exercice salutaire, dans une atmosphère des plus saines, devront aller se loger à l'HOTEL ALBION où ils trouveront tous les avantages et tout le confort possible.

Outre les facilités de communications que procure le chemin de fer, on espère qu'un Vapeur fera le voyage trois fois par semaine, pendant l'été, entre Québec et Kamouraska.

HARRIET SMITH,
Hôtel Albion,
Kamouraska.

Conditions. — une ou deux piastres par jour, selon le choix des chambres; les enfants de dix ans sont admis à un tiers au-dessous de ce prix.

25 juin—si 142

ANT. COMTE,

Secrétaire Trésorier de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Comté de Montréal,

COMPTABLE & COLLECTEUR
Agent Général d'Affaires,

POUR VENTE ET LOCATION DE PROPRIÉTÉS A LA VILLE ET DANS LES ENVIRONS.

Les personnes de la campagne trouveront en lui un agent actif et soigneux pour collection de loyers à la ville, assurance de propriétés et pour toutes autres affaires généralement.

BUREAU D'AFFAIRES:
6, Rue St. Sacrement, Montréal.

12 mai. 206—1m D

Directoire Abrégé.

ALBUMS—Pour les photographies et pour écriture reliés en chagrin, papier mâché, nacre de perles, etc. On trouvera le plus grand assortiment chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame,
(Cathedral Block.
"*Stationery Warehouse,*"
☞ Albums d'un chelin jusqu'à quinze piastres chaque.

BOITES DE COULEURS—Pour les enfants, pour les artistes ou les écoles.

BOITES D'OUVRAGES—Pour les Dames. Une grande variété chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

COUTELLERIE—Couteaux de poche et ciseaux de première qualité.

CHAPELETS—De toutes sortes, en ivoire, en argent, etc., etc., de quatre sous jusqu'à six piastres chacun chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

ENCRIERS—Une grande Variété.

ENCRE—De la meilleure qualité, noire, rouge et bleue, chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

GRAVURES—Sujets religieux et autres, chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

LIVRES DE PRIÈRES—Un grand assortiment, toutes sortes de reliures, velours, ivoire, etc., chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

MATÉRIAUX POUR DESSINS—Papiers, Cartons Couleurs, Crayons,—tout ce qui est nécessaire pour le dessin ou par la peinture, chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

PAPIERS—Le plus grand assortiment, toutes espèces, pour les bureaux, les dames, les écoles, etc., à très-bon marché,—Enveloppes de toutes sortes chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.
☞ Un joli paquet de papier à billet, cinq mains pour trente sous!!

PLUMES—d'acier, d'or et autres, des meilleurs fabricants.

PUPITRES PORTATIFS—De différentes sortes, en cuir, acajou, etc.

PORTEFEUILLES et PORTEMONNAIE—Une immense variété de toutes sortes chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

SACS DE VOYAGE—De différentes grandeurs et qualité, pour Dames et Messieurs.

STATUETTES—De sujets différents et de différentes grandeurs, chez
J. ANDREW GRAHAM,
279, Rue Notre-Dame.

TOILES et COULEURS—Pour les peintres [à l'huile.]

TOILE A CALQUER.

On peut aussi trouver une foule d'autres choses nécessaires pour les bureaux, objets de fantaisies pour les cadeaux, le tout de première qualité et à des prix très-raisonnables, chez

J. Andrew GRAHAM,
"*Stationery Warehouse,*"
279, RUE NOTRE-DAME,
(Block de la Cathédrale).

29 mai 1868. 220—m

BOIS DE CONSTRUCTION.

Nous offrons actuellement en vente au public un des plus grands et des plus complets assortiment de toute espèce de BOIS de CONSTRUCTION de cette ville.

Nous avons reçu depuis le 19 Mai le contenu de TRENTE-QUATRE CARGAISONS DE BOIS DE CONSTRUCTION, auxquelles nous ajoutons tous les jours à l'arrivée de goelettes chargées qui tiennent notre grand et varié fonds dans un complet assortiment.

Consistant en Pin, Epinette, Pruche, Sapin, Bouleau, Noyer Noir et toute description de Bois dûr de toute grandeur, épaisseur et dimension en état d'être immédiatement employé.

Nous avons aussi une grande quantité de Bardeaux seiés et fendus, Lattes (sèches) Echelles, Dalles, Rames pour Bateaux et plusieurs Radeaux de Cèdre de première classe. Bois poli, etc.

Nous avons aussi en mains un vaste assortiment de planches de Pin et d'Epinettes nouvelles et vieilles de 1¼, 1½ et 2 pouces très sec.

Nous offrons le vaste assortiment de Bois ci-dessus à des prix extrêmement libéraux chez

JORDAN & BENARD,
19, Rue Notre-Dame, (près l'Hôtel Donegana),
382, Coins des Rues Craig et Bonsecours, (Carré Viger)

Et sur le Grand Quai, en arrière de l'Eglise Bonsecours.

Montréal 26 mai—217—tm

PHARMACIE.

Le soussigné, licencié Pharmacien et Chimiste du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, et Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer à tous les citoyens de Montréal et aux Médecins en particulier, qu'il a

OUVERT UNE PHARMACIE
AU
No 252, Rue Notre-Dame,
CI-DEVANT OCCUPÉ PAR
MM. LAVIOLETTE & GIRALDI,

Et espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

Ordres des médecins et des marchands des campagnes environnantes remplis avec ponctualité.

Analyses Chimiques et Pharmaceutiques faites à demandes.

Prescriptions remplies à toutes heures de la nuit et du dimanche.

Toutes préparations faites suivant la Pharmacopée de Londres et de la nouvelle Pharmacopée Britannique.

Z. FORTIER,
Pharmacien-Chimiste de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

12 mai—a.. 206

VENANT D'ETRE REÇU

UNE grande provision d'ESPRIT DE VIN de GOODHERHAM & CIE.

—AUSSI—

Une grande provision de BCN VIEUX RYE WHISKEY d'HUBERTUS & CIE.

A vendre par
DUFRESNE & McGARITY.

30 janvier—120

GIBB & Cie,

RECOIVENT, par chaque Vapeur Océanique, des objets dans les DERNIERES MODES, de toute espèce de PANTALONS ET DE VESTES, HABITS DE BERLIN ET ANGOLA DE GOUT, MERCERIE, &c., tous confectionnés par leur M. GIBB, maintenant à Londres, ils invitent le public à leur faire une visite.

Montréal, 29 mai 1868 221—m

EAU SALEE!

A Vendre à la Rivière-du-Loup
(EN BAS),
POSSESSION IMMÉDIATE

Une magnifique petite MAISON, bien finie, avec dépendances, avec un Jardin de 50 pieds de front sur 100 de profondeur sur le plus beau site, en face de l'Eglise.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. FORTIN,
Agent Général,
No 122, Rue St. Denis,
Montréal,

2 juin—223 m

EFFETS EN PAILLE.

ON VIENT DE RECEVOIR dix caisses de CHAPEAUX EN PAILLE et du plus fin PANAMA, dans les derniers goûts, pour Messieurs.

Aussi, un bel assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE pour Jeunes Gens et Enfants, comme Coiffure d'Eté. On peut s'adresser au

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT,
ENSEIGNE du LION.
A. BRAHADI

☞ Principal Etablissement de Fourrures Montréal.

13 juin—232 t. s

Ovide Dufresne Fils,

MARCHAND DE

PROVISIONS, FARINE, GRAINS, ETC., ETC.,
209, Rue des Commissaires, 209,
MONTRÉAL.

Le soussigné invite respectueusement Messieurs les Marchands Boulangers et autres de la Campagne, à venir visiter son établissement avant de faire leurs achats de provisions.

Farines fortes pour Boulanger.
" *No 1, No 2, Fine, Middlings, etc.*
" *en poche, 1re Qualité, pour Boulanger.*
Blé de Semence, Lard, Graisse, etc., etc.

Et il espère par sa ponctualité à suivre les affaires et en vendant à des prix qui défient toute compétition, obtenir une part du patronage public.

OVIDE DUFRESNE FILS.

OVIDE DUFRESNE père, tiendra son Bureau au magasin de OVIDE DUFRESNE fils,
209, Rue des Commissaires.

2 mai 202—dm k

LE RIALTO,

Jeu de Quilles et Restaurant d'Huitres
661—RUE CRAIG—661
(ci-devant tenu par Freeman)

ENTRÉE PAR LA RUE CRAIG ET LA RUE BLEURY.

On tient constamment un assortiment de Liqueurs et Cigares choisis.

JAMES McCARTHY,
Propriétaire.

235—m k

HOTEL DE MONTRÉAL

TENU PAR

ELZEARD BOURASSA,
LAPRAIRIE.

M. E. BOURASSA invite le public de la ville et des campagnes à visiter son Hôtel. On y trouvera à toute heure du jour une Table bien fournie en Mets recherchés, Liqueurs, etc.

17 juin—m 235

HOTEL SAINT-LOUIS

RUE SAINT-LOUIS,
ET
HOTEL RUSSELL
RUE DU PALAIS,
QUEBEC.

Ces deux Hôtels, de première classe, sont maintenant ouverts pour la saison. Les Familles Canadiennes qui visitent en touristes le bas du fleuve St. Laurent, pendant l'été, pourront, soit en allant soit en revenant, se pensionner à ces Hotels, à la semaine ou au mois, aux mêmes prix que ceux que l'on paie aux Hotels des endroits de Bains de Mer, en bas du fleuve.

S'adresser par lettre ou à son Bureau à
WILLIS RUSSELL,

Québec, 9 juin—230 m

$20,000 à Prêter

Sur Billets, Bons et Obligations, à petit intérêt. S'adresser à
S. R. DOMINIQUE,
No. 10, Petite rue St. Jacques.

17 juin—235 ds

VIES DES SAINTS.

Pour tous les jours de l'année, recueillies des meilleurs auteurs, par l'Abbé H. R. GAGNRAIN:—Ouvrage spécialement dédié aux famille chrétiennes du Canada, et approuvé par Mgr. l'Archevêque de Québec et NN. SS. les Evêques de Montréal, d'Ottawa, de Trois-Rivières et de Rimouski.

APPROBATIONS.

Nous avons fait examiner un ouvrage imprimé à Ottawa, en cette année, ayant pour titre: *Vies des Saints pour tous les jours de l'année, recueillies des meilleurs auteurs. Ouvrage spécialement dédié aux familles Chrétiennes du Canada.* Sur le rapport favorable qui nous en a été fait, nous l'avons approuvé et l'approuvons par ces présentes, comme pouvant être utile et propre à édifier les familles chrétiennes de notre Diocèse.

Donné à l'Archevêché de Québec, le 5 mai 1868.

† C. F. Archevêque de Québec.

IGNACE BOURGET, Evêque de Montréal, etc.

Nous recommandons beaucoup aux fidèles de notre Diocèse un excellent *ouvrage spécialement dédié aux familles chrétiennes du Canada*, intitulé *Vies des Saints pour tous les jours de l'année, recueillies des meilleurs auteurs*, et nous leur en recommandons instamment la lecture.

Ce livre est en effet un livre de famille, qui présente d'admirables exemples des vertus chrétiennes, qui ont été pratiquées par les Saints, pendant qu'ils étaient sur la terre, exposés à tous les dangers de la vie, et qui leur ont mérité le bonheur du ciel. Or, ces saints sont nos frères en Jésus-Christ; aussi devons-nous les aimer comme les membres de la grande famille chrétienne.

Mais pour les aimer, il faut les bien connaître; et pour les bien connaître, il faut étudier assidûment leur vie, qui est le meilleur aliment de la vraie piété et le plus puissant encouragement de la vertu sincère et solide. Car, après la lecture de la vie d'un saint, il est difficile de ne pas s'écrier avec St. Augustin, encore engagé dans les liens des plus honteuses passions: *Pourquoi ne ferai-je pas ce qu'a pu faire ce saint avec la grace de Dieu?*

La piété qui, grâce à l'infinie bonté de Dieu, règne encore si généralement dans les familles du Canada est un précieux héritage qui leur vient de leurs pères qui, comme tout le monde sait, étaient des hommes de foi. Or, c'était par la lecture de la Vie des Saints, qu'ils nourrissaient leur dévotion et charmaient les ennuis que leur causaient les difficultés de tous genres, qu'ils eurent à vaincre, pour défricher ce beau pays, aujourd'hui si florissant. A cette époque en effet on trouvait dans beaucoup de familles la *Vies des Saints* de Giry en trois gros volumes in-folio.

L'ouvrage, que Nous recommandons, doit donc être accueilli avec bonheur et introduit dans le sein de chaque famille, puisqu'il fournit les mêmes avantages, sans être si dispendieux, ni exiger autant de temps pour être parcouru. Aussi, avons nous l'espoir bien fondé que chaque famille de notre Diocèse se le procurera, afin de pouvoir lire en commun la vie du saint du jour, et s'exciter ainsi au désir d'imiter ses vertus pour avoir un jour le bonheur de partager sa gloire, dans la bienheureuse éternité.

Donné à Québec, le 7 mai 1868, jour de l'ouverture du IVe Concile Provincial.

† IG., Ev. de Montréal.

Le volume contient 750 pages, grand in-8o, à double colonnes.

PRIX: Pleine Reliure en toile gauffrée..... $ 1.50
A la Douzaine..... 16.00

L'éditeur tient en réserve quelques exemplaires pour reliure d'après commandes spéciales, qui recevront une attention immédiate.

MM. les Curés auront le privilége d'acheter le volume à la douzaine en faveur de leurs paroissiens.

A vendre: à Ottawa, chez l'Editeur; à Montréal, chez Fabre et Gravel, et chez J. B. Rolland & Fils.

GEORGE E. DESBARATS,
Imprimeur-Editeur.

Ottawa, juin 1868—238

SIROP PECTORAL

DU

Dr. Globensky,

POUR toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche, Consomption et Vomissement du Sang des Poumons.

On peut voir par ce qui suit l'infaillibilité de ce Sirop:

Montréal, 4 octobre 1867.

J'ai eu occasion de rencontrer dans ma pratique différentes personnes qui ont fait usage du SIROP PECTORAL DU DR. GLOBENSKY et toutes ont eu raison de se glorifier de son emploi, dans les maladies de poitrine particulièrement.

En conséquence je n'hésite pas à recommander cette nouvelle préparation comme utile et au moins équivalente à tous les remèdes brevetés qui ont pour but de soulager ceux qui souffrent de la poitrine.

P. A. C. MUNRO, M. D.,
Prof. de Pathologie Externe et de Clinique Chirurgicale à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

St. Césaire, 6 juin 1867.

Mon cher Docteur,

Je suis heureux de reconnaître que je me suis servi de votre SIROP PECTORAL dans plusieurs cas de Pulmonie et de Toux Chroniques avec un succès véritablement éclatant. J'ai donc beaucoup de plaisir à recommander l'usage de votre Sirop, à toutes les personnes qui sont affectées de toux et de maux de poitrine.

Avec considération,
Votre dévoué confrère,
Dr. J. A. CREVIER.

Ce Sirop est préparé seulement par
B. GLOBENSKY, M. D.

Et vendu par Henry Simpson & Cie., Agents Généraux, 533 et 535, rue St. Paul, et par le propriétaire à son Dépôt, No. 68, Place Jacques-Cartier, coin de la rue Notre-Dame.

PRIX: { $0.60 Centins la Bouteille ou 4.00 pour 1/4 Bouteilles.

27 juin—dm 244

PENITENCIER PROVINCIAL.

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CONTRUCTION.

Des Soumissions seront reçues à cette Institution le onzième (11) JUILLET prochain, pour des Bois de Construction des descriptions suivantes, qu'on devra livrer sur le Quai du Pénitencier le ou avant le 31 JUILLET prochain, savoir:

44 pièces	20 pieds de long		
10 "	28 "		
24 "	22 "		Pin—14pcs x 31 pcs.
28 "	18 "		
25 "	24 "		
6 "	30 "		Pin—14 pcs x 4½ pcs.
72 "	22 "		
36 "	20 "		3pcs x 10pcs—Pin.
90 "	22 "		12pcs x 3½pcs
150 "	24 "		3pcs x 6 pcs } Pin.

3,000 pieds cubes de Plançons de Pin équarris, de pas moins de 14 pouces carré et de 30 à 60 pieds de long.

100 morceaux de 4pcs x 4pcs voliges de 12 pieds de long.		En bois de pin commun de 12 pieds de long.
100 morceaux de 3pcs x 7pcs.		
100 " 2pcs x 4pcs.		
60 " 3pcs x 6pcs.	x 3pcs d'épaisseur de 25 pieds de long.	

1,000 pieds mesure de planche de voliges choisies, 3pcs x 7—x 12 pieds de long.

10,000	do 2pcs madriers 5pcs large	
10,000	do 1½pcs do de 10 à 15pcs de large	
20,000	do 1pc planches do do do	
3,000	do 1pc do pas moins de 15 pcs large	
	Mesure de front, en pin choisi, de 12 pieds de long.	
5,000	do 1½pcs pin, 7pcs de large	Mesure de front, 2e qualité, 12pcs long
3,000	do 2 pcs madriers	
3,000	do 2pcs do	Mesure de front, pin
3,000	do 1½pc do	1½pl planches } commun 12 pcs. de long.
25,000		
55,000	meilleure qualité de bardeaux	

☞ Tout le bois de construction de choix devra être séché (de 12 pieds de long). Pour aucune autre information s'adresser au Gardien.

D. E. MACDONELL,
Gardien du P. P.

Pénitencier Provincial, 17 Juin 1868. 248

MORISON.

LES LOTS SUIVANTS SERONT OFFERTS EN VENTE CHEZ

MORISON.

AUJOURD'HUI (MERCREDI) ET LES JOURS SUIVANTS DE LA SEMAINE:

N. B.—La plus grande partie des Marchandises énumérées ci-dessous, valent près du double que le prix pour lequel elles sont offertes en vente. Ainsi les acheteurs doivent se hâter et se rendre de bonne heure, et non pas un jour ou deux après le TEMPS CONVENABLE, vû qu'il y a dans la ville une foule d'acheteurs tous disposés à enlever les meilleurs lots, dès les premiers jours de la vente à bon marché.

134 Châles écharpes en fin Mérino Français noir (de 4 verges de long) richement brodés en soie, d'une valeur de $12 à $15 chacun, et qu'on laisse pour $5.

85 Châles en Crêpes noirs, imités de ceux de Canton, richement brodés d'une valeur de $12 à $15, et qu'on laisse à $5. La broderie seule de ces châles coûte aux manufacturiers de $10 à $20.

Plusieurs cartons de riches châles noir extra, d'une valeur de $30 à $35 chacun, qu'on laisse actuellement pour $8, $9 et $8.

Une caisse de châles en soie noire (Français) Le choix sur le lot pour $6.

3 Caises, Alpacas, Lustres et Mohairs pour robes du bord de la mer et de jardins, bleus, gris, américains et gris double largeur, tous à 5d. la verge.

2 Caisses do. do., tous à 5½d la verge.

2 Caisses do. do. tous à 6½d. la verge.

3 Caisses do. do., tous à 7½d. la verge.

2 Caisse de Cobourgs de couleur, double largeur à 6½d.

2 Caisses do. do. à 7½d.

1 Caisse de Cobourg noir (ou imitation de lasting français) à 5d. la verge.

6 Caisses Orléans noir, Lustres, Alpacas, double largeur de 6½d. à 7½ la verge.

112 pièces de Laines noir et blanc de deuil et Lustres, tout à 6½d la verge.

200 pièces d'un goût nouveau, Châles chêne et rayé et popeline; le choix dans le lot à 5d. la verge.

3 Caisses Barège uni français à 7½d. la verge.

Une caisse de riche Grenadine Française, fonds clair, avec broderie de soie et dessins et figures en laine à 5½d la verge.

3 cs mousseline française chêne et rayée, toute à 4½d la verge.

1000 pièces, mousseline imprimée, anglaise et française, de 4½d, 5d, 6d, 7½d et 8½d la verge.

5 caises d'Alpacas imprimé et lustrés, de 6d, 7½d, 9½d et 1s la verge.

Plusieurs mille pièces d'étoffes à robes d'un goût nouveau, de 3½d, 4d, 4½d 5d, 6d, 7d½, et 3d la verge, comprenant presque tout les patrons de robes parties pendant cette saison.

250 pièces, toiles pour chemises d'été rayées de 5½d, 6½d, 7½d, 9½d, 1s et 1s 3d.

300 nouveaux imprimés—*de beaucoup au dessous du prix.*

Plusieurs caisses de toile à chemise blanche, et de cotons gris—*à fort bon marché.*

Six balles d'étoffes pour habits tout laine français, 3s, 4s, 3½, et 5s la verge.

10 balles d'étoffes noires à habits larges, 3s 9d, 5s, et 6s 3d, la verge.

6 caisses de Tweeds Anglais et Ecossais et Doeskins, 10½d et 1s 8d la verge.

6 caisses Russell Cords, Gambroons et autres étoffes d'habits d'été, pour hommes et enfants,—toutes à 9½d la verge.

67 pièces toile en Damas et bordure de goût,—tout à 9½ la verge.

20 pièces, toile de lin double largeur pour couvrir les tapis, 3s 9d et 4s la verge

20 pièces, serviettes ouvrées et croisées—toutes à 7½d la verge.

46 pièces de double largeur, essuie mains en toile de lin blanche ouvrée, à 9½d la verge.

2 balles, serviettes en toile ouvrée à frange épaisse, de 6½d à 10½d et 1s 3d chacune.

2 caisses, serviettes en fine toile ouvrée blanche, avec une bordure colorée, de 6½d, 7½d, et 8½d chacune.

3 caisses coton blanc pour draps de lit, et coton pour oreillers,—tous de beaucoup au dessous de la valeur.

10 caisses, vrai Damas en lin pour nappes (